

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE BEJAIA



Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences Financières et Comptabilité

Mémoire de Fin de Cycle

En vue de l'obtention du diplôme

Master en Sciences Financières et Comptabilité

Option : « Finance d'Entreprise »

Thème

Évaluation de la performance d'une compagnie d'assurances
- Cas de la CAAR d'Alger

Préparé par :
M^{lle} ALLOUL Lydia
M^r. BAALI Ithri

Dirigé par :
Dr. SEBTI Raja

Membres de Jury :
Président :
Examineur :
Rapporteur : Dr. SEBTI Raja

Année Universitaire : 2021/2022

Remerciement

Nous remercions « DIEU » le tout puissant, pour nous avoir donné le courage, la force, la volonté, et la patience pour réaliser ce modeste travail. A cet effet, je tiens à exprimer ma profonde gratitude à notre chère encadreur « Mme SEBTI » pour son suivie et son énorme soutien et pour ces précieux conseils d'orientations, qu'elle n'a cessé de nous prodiguer tout au long de la période du projet.

Tout comme nous exprimons les mêmes sentiments et remerciement à tous les enseignants de la faculté « SEGC » de l'Université « ABDERRAHMANE MIRA », pour leurs enseignements qui nous ont été d'une grande utilité.

Nos vifs remerciements vont aussi à nos familles respectives, ainsi que toutes personnes qui nous ont aidés.

Nous tenons aussi à remercier l'équipe qui nous ont aidés, soutenu et encouragé au cours de la réalisation de ce mémoire au sein de la CAAR Alger.

Merci.

Dédicace

A l'éternel, mon « DIEU », le tout puissant de m'avoir aidé à arriver au bout de mes études, lui qui m'accompagner dès le début jusqu'à la fin. Il est mon ombre à ma main droite.

A mon cher papa

A l'homme de ma vie, mon exemple éternel, celui qui s'est toujours sacrifié pour mon bonheur, et ma réussite, à toi mon cher papa « Mourad ». Nulle dédicace ne puisse exprimer ce que nous leur devons. Que Dieu lui réserve une bonne santé et une longue vie.

A ma grand-mère

A la mémoire de feu, ma grand-mère « Louisa » qui a été la personne la plus chère dans ce monde, que je le dédie. C'est vrai qu'elle n'est pas avec nous pour récolter le fruit de ses sacrifices, mais, elle reste toujours la plus présente. Puisse Dieu le tout puissant, l'accueillir en sa sainte miséricorde.

A ma chère maman

Aucune dédicace ne saurait exprimer mon respect, mon amour éternel et considération pour les sacrifices que vous avez consenti pour mon instruction et mon bien être.

Je vous remercie pour tout le soutien que vous me portez depuis mon enfance et j'espère que votre bénédiction m'accompagne toujours. Puisse Dieu, le très haut, vous accordez santé, bonheur et longue vie pour toi ma chère maman.

A mon cher petit frère

Pour toi mon ange « Arezki » pour l'amour que tu me réserves, que tu trouves l'expression de mes grands attachements, que tu trouves le témoignage de mes immenses affections en te souhaitant la réussite et le bonheur et dieu te garde pour moi.

Lydia.

Dédicace

A la mémoire de mon père

Je dédie cet événement marquant de ma vie à la mémoire de mon père décédé trop tôt.

J'espère que du monde qui est sien maintenant, il apprécie cet humble geste comme preuve de reconnaissance de la part d'un fils qui a toujours prié pour le salut de son âme. Puisse Dieu le tout puissant, l'avoir en sa sainte miséricorde.

A ma chère maman

Aucune dédicace ne saurait exprimer mon respect, mon amour éternel et considération pour les sacrifices que vous avez consenti pour mon instruction et mon bien être.

Je vous remercie pour tout le soutien que vous me portez depuis mon enfance et j'espère que votre bénédiction m'accompagne toujours.

Que ce modeste travail soit l'exaucement de vos vœux tout formulés, le fruit de vos innombrables sacrifices. Puisse Dieu, le très haut, vous accorder sainte, bonheur et longue vie.

A mes chers frères

A vous mes chers frères « AGOUR », « AHLAL », puisse Dieu vous donne santé, bonheur, courage, et surtout de la réussite.

Ithri

LISTE DES ABREVIATIONS.

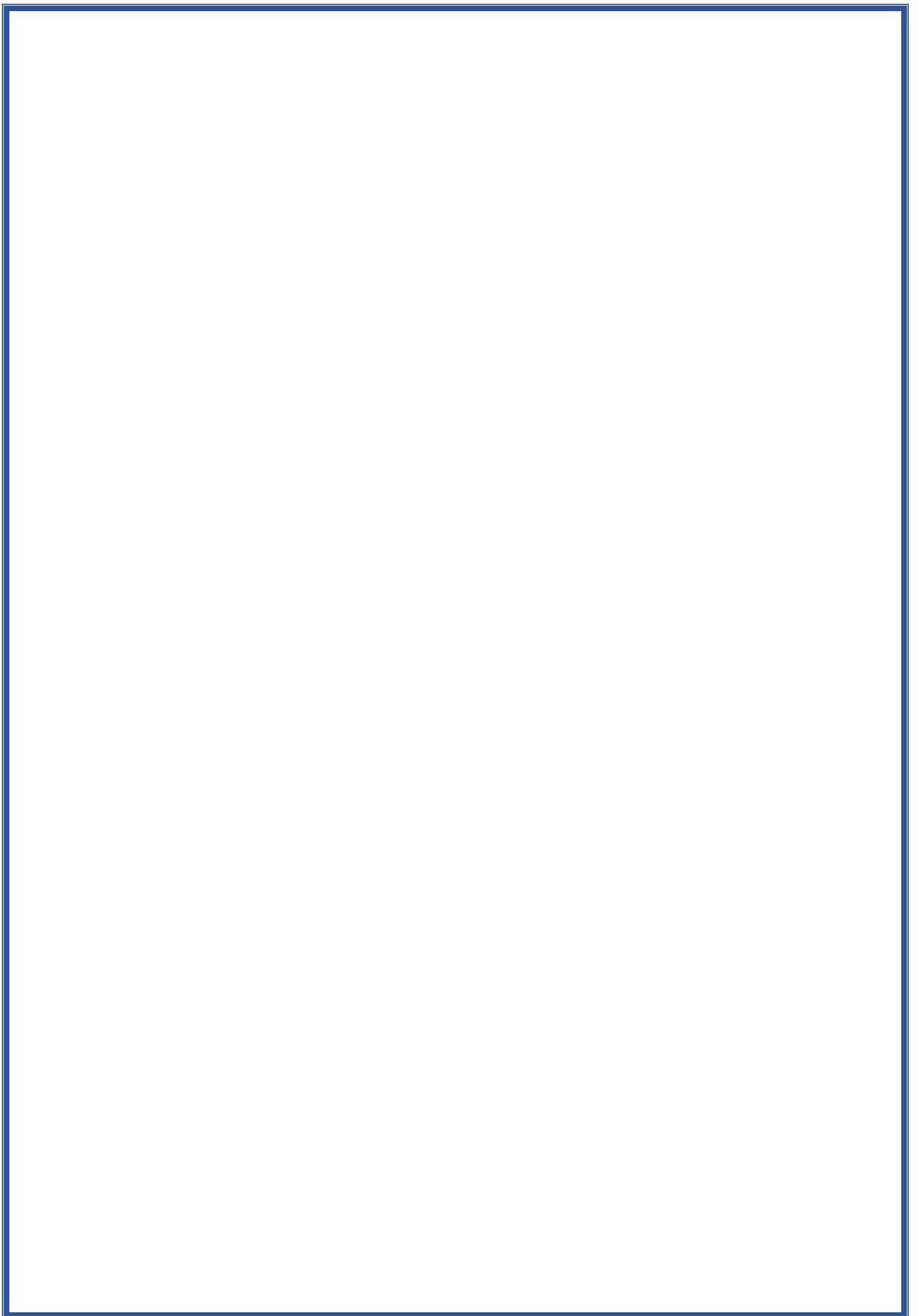
AF	Analyse Financière
AC	Actif Courant
ANC	Actif Non Courant
BFR	Besoin de Fonds de Roulement
CA	Chiffres d'Affaire
CF	Charges Financières
CMS	Cout Moyen de Sinistre
CP	Capitaux Propres
CPE	Capitaux Permanents
CR	Compte de Résultat
DCT	Dettes à Court terme
DF	Dettes Financières
FP	Fonds Propres
FR	Fonds de Roulement
FRNG	Fond de Roulement Net Global
MAN	Marge d'Assurance Nette
OAT	Obligation Assimilées de Trésor
PA	Prime acquise
PC	Passif Courant
PNC	Passif Non Courant
PF	Performance financière
RC	Ratio Combiné
RCP	Ratio de Capacité Financière
RFG	Ratio des Frais de Gestion
RMS	Ratio de la marge de solvabilité
RN	Résultat Net
ROE	Return On Equity
ROI	Ratio de Rentabilité du Capital
ROAI	Résultat Ordinaire Avant Impot
RE	Rentabilité Économique
REC	Risque En Cours
RRE	Ration de Rentabilité Économique
RRF	Ratio de Rentabilité Financière
RF	Rentabilité Financière
RS	Ratio de Sinistralité
RTO	Résultat Technique Opérationnel
CAAR	Compagnie Algérienne d'Assurance et Réassurance
TA	Total Actif
TA	Trésorerie Active
TBF	Tableau de Bord Financier
TBP	Tableau de Bord Perspective
TCAN	Taux de Croissance des Affaires Nouvelles
TN	Trésorerie Nette
TP	Trésorerie Passive
TR	Taux de Résiliation

LISTE DES TABLEAUX

01	Présentation de l'actif du bilan comptable	28
02	Présentation du passif d'un bilan comptable	29
03	Présentation du compte de résultat	32
04	L'actif du bilan de la CAAR	75
05	L'actif non courant	75
06	L'actif courant	77
07	Total d'actif	77
08	Le passif de bilan de la CAAR	78
09	Les capitaux propres de la CAAR	78
10	Le passif non courant	79
11	Passif courant	79
12	Total de passif	80
13	Le compte de résultat de la CAAR	80
14	La marge de l'assurance de la CAAR	81
15	Technique opérationnelle de la CAAR	82
16	Le résultat financier de la CAAR	82
17	Le résultat net	82
18	Le ratio de croissance des primes émises	82
19	Le ratio de croissance de primes acquises	84
20	Le ratio de sinistralité	84
21	Le ratio de frais de gestion	85
22	Le ratio combiné	85
23	Le ratio de productivité de l'actif	85
24	Le ratio de croissance de la marge d'assurance nette	86
25	Le ratio de la marge bénéficiaire	86
26	Le ratio de la rentabilité de la marge d'assurance nette	86
27	Le ratio de la rentabilité d'exploitation	87
28	Le taux de résultat financier par rapport aux produits	87
29	Le ratio de la rentabilité financière des capitaux propres	87
30	Le ratio de rentabilité économique	88
31	Le ratio de solvabilité	88
32	Le ratio de financement par la réassurance	88

SOMMAIRE

<i>Introduction générale</i>	9
<i>Chapitre I :Le cadre théorique et conceptuel de l'analyse financière d'une compagnie financière</i>	13
<i>Section 01 : Concepts généraux sur l'analyse financière</i>	14
<i>Section 02 : Les notions de base de l'assurance :</i>	17
<i>Section03 : Spécificités des états financier des compagnies d'assurance</i>	28
<i>Chapitre II : Généralités sur la performance financière</i>	38
<i>Section 01 : Les concepts de la performance financière</i>	39
<i>Section 02 : les instruments de la mesure de la performance financière</i>	46
<i>Section 3 : les outils de la mesure de la performance financière.</i>	53
<i>Chapitre III : Étude de la performance financière de la CAAR</i>	65
<i>Introduction :</i>	66
<i>Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil de la CAAR.</i>	66
<i>Section 2 : La présentation des états financiers de la CAAR</i>	75
<i>Section 03 : Étude de la performance financière de la CAAR par l'analyse financière.</i>	84
<i>Conclusion générale</i>	90



Introduction générale

Dans un contexte mondial marqué par une profonde récession économique, le développement du secteur assurantiel connaît, depuis quelques années, des progrès réguliers et des changements économiques spectaculaires, la CAAR (compagnie d'assurance et de réassurance) n'en est pas épargnée.

Les causes externes étaient auparavant limitées étant donné que la concurrence ne portait que sur le marché local.

Toutes fois, et avec la mondialisation et l'ouverture des frontières, les causes externes sont devenues de plus en plus importantes et les entreprises se trouvent confrontées à une concurrence agressive pour l'écoulement de leurs produits dans un marché où seules les entreprises bien organisées peuvent s'en sortir. Les entreprises de faible organisation, quant à elles, seront marginalisées et exposées au risque de disparition.

Sous le double effet de l'arrivée des compagnies privées d'assurance et de la pression internationale, le secteur des assurances a connu, ces dernières années, une rude concurrence et la CAAR est confrontée, aujourd'hui, à un environnement (interne et externe) de plus en plus instable et incertain et qui pèse lourdement sur sa performance par les facteurs influents nous pouvons citer :

- Le non-respect des tarifications imposées par les autorités de tutelle ;
- La culture assurance qui reste figée sur le produit ;
- La concurrence imposée par les lois du marché d'assurance ;
- La décroissance de la demande sur le marché ;
- L'instabilité de l'économie Algérienne et l'instabilité des importations et des exportations.

Ces facteurs de risques pèsent lourdement sur les stratégies de développement de la CAAR. Le rôle qui lui est dévolu par les pouvoirs publics, qui doit, à la fois, répondre aux exigences de rentabilité afin d'assurer sa pérennité en tant que société à caractère économique, et aux exigences de développement de son secteur national.

La performance a longtemps été un concept unidimensionnel, mesurée par le seul profit, en raison du poids des propriétaires dans le processus de décision. Dans cette perspective, la mesure de la performance vise essentiellement la création de la valeur pour les actionnaires.

Cependant, dans un contexte économique en pleine mutation, caractérisé notamment par la mondialisation, l'intensification de la concurrence et la conscientisation aux enjeux environnementaux et sociaux, plusieurs facteurs ont entraîné l'apparition de modes de gestion plus responsables et orientés sur le long terme et une prise de conscience que le

pilotage de l'entreprise ne se réduit pas au seul aspect financier. Les entreprises sont appelées à adapter leur mode de gestion à ces nouvelles préoccupations qui visent à assurer la durabilité de l'entreprise et de son environnement à plus long terme.

L'analyse financière recouvre les savoirs et les savoir-faire déployés pour exploiter l'information comptable et financière relative à une entreprise. Elle permet la compréhension de l'entreprise à travers ses états financiers. C'est un outil qui permet d'établir un diagnostic sur la santé financière de l'entreprise, sur son équilibre financier et sa rentabilité.

L'analyse financière va forger une opinion sur la performance et le risque de l'entreprise à travers de diverses informations concernant la performance, l'analyse financière constitue un ensemble des concepts, méthodes comme l'analyse fondée sur le fonds de roulement et celle des ratios et instruments qui permettent de formuler une appréciation relative à la situation financière d'une entreprise, aux risques qui l'affectent, et à la qualité de ses performances.

La méthode des ratios permet aux analystes financiers de suivre les progrès de l'entreprise et la structure financière de l'entreprise.

C'est dans ce cadre que s'inscrit notre sujet de recherche portant sur l'étude de cas de l'assurance CAAR, sis à DIDOUCHE MOURAD, wilaya d'ALGER, qui est une compagnie Algérienne d'assurance et de réassurance.

Finalement, notre problématique d'exploitation s'articule autour de l'interrogation fondamentale suivante :

« La compagnie d'assurance la CAAR est-elle performante ? Quelle analyse peut-on faire de son activité et sa structure financière ?

De cette problématique centrale découle-les sous questions suivantes :

- Qu'est-ce-que la performance financière d'une compagnie d'assurance et quelles sont ses indicateurs et ses instruments ?
- Quelles sont les spécificités des états financiers des compagnies d'assurance ?
- Quels sont les outils les plus appropriés d'évaluation de la performance financière de la CAAR ?

Afin de donner des éléments de réponse aux questions secondaires, les hypothèses suivantes sont avancées :

- Les indicateurs de la performance financière d'une compagnie d'assurance sont spécifiques par rapport aux autres secteurs d'activité.

- Les provisions techniques s'affichent sur les états financiers des compagnies d'assurance.
- L'analyse par les ratios peut donner des éléments de réponse quant à la performance financière.

L'objectif de notre travail est de faire la recherche sur l'évaluation de la performance financière à travers l'analyse des états financiers et les ratios d'une des plus grandes compagnies d'assurance algérienne qui est le leader dans son activité, cette compagnie est « la CAAR ».

Dans ce présent travail, nous adapterons une démarche de recherche bibliographique à travers une lecture d'articles, d'ouvrage, des rapports de stage ainsi des mémoires, et à travers d'un stage pratique au de la compagnie d'assurance « CAAR ». A ce sujet, nous allons mettre l'accent sur l'évaluation de la performance financière d'une compagnie d'assurance.

Afin de réaliser ce travail et permettre de répondre aux différentes questions posées, nous avons suivi une certaine méthodologie de recherche basée sur :

- Pour les aspects théoriques nous avons procédé à la recherche bibliographique.
- Une recherche empirique liée à l'étude d'un cas pratique relative à l'entreprise la CAAR et son rapport d'activité.

Pour pouvoir répondre à ces questions et pour mener à bien notre travail, nous avons structuré celui-ci en trois chapitres.

Le premier chapitre porte sur le cadre théorique et conceptuel de la performance financière qui est composée des concepts fondamentaux de l'analyse financière, les notions de base de l'assurance ainsi que les spécificités des états financiers des compagnies d'assurance.

Le deuxième chapitre présente des généralités sur la performance financière qui est subdivisé en trois sections qui sont :

- Les concepts de la performance financière ;
- Les instruments de la mesure de la performance financière ;
- Les outils de la mesure de la performance.

Le troisième chapitre, sera consacré à l'étude pratique relative à la performance financière par l'analyse financière au sein d'une compagnie d'assurance « CAAR, Alger ».

**Chapitre I : Le cadre théorique et conceptuel de l'analyse
financière d'une compagnie financière**

Section 01 : Concepts généraux sur l'analyse financière

L'analyse financière a toujours occupé une place privilégiée dans la gestion financière des entreprises. Elle est considérée comme étant l'un des instruments les plus pertinents du diagnostic et de l'interprétation des données comptables et financières suscitées par l'activité économique des entreprises. Elle a pour objectifs de mesurer la performance financière.

Dans ce chapitre, nous allons, tout d'abord définir les concepts généraux sur l'analyse financière, puis les notions de base sur l'assurance, et enfin les spécificités des états financiers des compagnies d'assurance.

1.1 Historique de l'analyse financière :

Historiquement, l'on peut considérer que l'analyse financière apparaît au moyen Age avec la naissance de la comptabilité. Elle se confond toutefois avec cette dernière et il est difficile de parler d'une technique de gestion spécifique que l'on ne peut dénommer ainsi avant le début du 11^{ème} siècle.

Pour Van Horne, le nombre de fusions d'entreprise du début du siècle entraîne l'apparition sur le marché d'une grande quantité d'actions et d'obligations.

1.2 Définitions de l'analyse financière (AF) :

Selon ELIE COHEN, 1997, l'analyse financière constitue « un ensemble de concepts, de méthodes et d'instruments qui permettent de formuler une appréciation relative à la situation financière de l'entreprise, aux risques qui l'affectent, aux niveaux et à la qualité de ses performances ».¹

Pour MARION ALAIN : « L'analyse financière est une méthode de compréhension de l'entreprise à travers ses états comptables, méthode qui a pour objet de porter un jugement global sur le niveau de performance de l'entreprise et sur sa situation financière ».²

En s'appuyant sur le traitement et l'interprétation d'informations comptables ou d'autres informations de gestion, cette discipline participe à des démarches de diagnostic, de contrôle et d'évaluation qui ont tout d'abord concerné les entreprises privées à caractère capitaliste, mais grâce à l'extension de son champ d'application, ses méthodes tendent à

¹ COHEN ELIE, « Analyse financière », 6^{ème} édition, Paris : Édition ECONOMICA, 2006, p. 08.

² MARION ALAIN, « Analyse financière, concepts et méthodes », 4^{ème} édition, Paris : DUNOD, 2007, p. 01.

Chapitre 01 : Le cadre théorique et conceptuel de l'analyse financière

être utilisées de plus en plus largement et concernent aujourd'hui toutes les institutions dotées d'une certaine autonomie financière qu'il s'agisse des entreprises de toute forme, des associations, des coopératives, des mutuelles ou de la plupart des établissements publics.

1.3 Le rôle de l'analyse financière :

L'analyse financière vise en premier lieu à mieux comprendre et interpréter les chiffres d'une entreprise pour visualiser sa situation financière. Sont donc analysées la solvabilité, la liquidité et la rentabilité d'une société. On dit couramment que c'est ce qui permet « de faire parler les chiffres ».

L'analyse financière permet :

- D'organiser ou de réorganiser les divers éléments comptables ;
- De faire apparaître des problématiques ;
- D'étudier le secteur et les risques encourus par l'entreprise ;
- De déterminer sa capacité à générer des bénéfices ;
- D'évaluer les perspectives de croissance ;
- D'étudier la formation du résultat ;

- D'analyser les actifs ;
- De mesurer la rentabilité ;
- D'émettre un diagnostic financier (soit un avis sur la santé financière de l'entreprise).

Ainsi, l'analyse financière génère un avis sur la santé financière de l'entreprise, qui peut être positif ou négatif.

1.4 Les objets de l'analyse financière :

L'analyse financière a pour objectifs :

- Appréciation de la situation patrimoniale de l'entreprise à une date déterminée.
- Vision synthétique de l'entreprise au travers des documents de synthèse.
- Comparaison de cette situation aux situations précédentes.
- Constat d'une évolution sur plusieurs exercices.
- Comparaison de la situation à celle des entreprises du même secteur d'activité.

Chapitre 01 : Le cadre théorique et conceptuel de l'analyse financière

- Analyse des équilibres financiers et des performances.

1.5 Les méthodes de l'analyse financière :

On distingue deux méthodes :

1.5.1 La méthode statique :

Elle permet d'examiner et de corriger les documents relatifs à un seul exercice comptable.

1.5.2 La méthode dynamique :

Elle permet de faire la comparaison entre les différents bilans successifs, pour construire une politique financière et une stratégie future de l'entreprise.

1.6 Les étapes de l'analyse financière :

Pour procéder à l'analyse financière d'une entreprise, il convient d'agir méthodiquement par étapes :

1. Tout d'abord, étudier l'environnement de l'entreprise : son secteur d'activité, la convention collective à laquelle elle doit se référer, la concurrence, etc.
2. Ensuite, réunir les documents comptables utiles à l'analyse : liasses fiscales (bilan et comptes de résultat), les rapports des commissaires aux comptes.
3. Après, étudier le bilan, élaborer le tableau Emplois – Ressources, trouver le BFR (BFRE, BFRHE), CAF, les ratios financiers.
4. Ensuite, analyser le compte de résultat et j'ai calculé « les soldes intermédiaires de gestion » pour expliquer la formation du résultat.
5. Calculer les différentes formes du résultat : résultat net après impôt, résultat intégrant les amortissements (CAF).
6. Ensuite, calculer les ratios financiers. (VA, du CA, de rentabilité...)
7. À la fin, Faire des prévisions de ventes.

1.7 Règles et schéma de l'analyse financière

Pour décider de financer ou non une entreprise, un financeur se fondera :

- Sur des éléments qualitatifs (par exemple, la présentation et le positionnement de l'entreprise, ou bien la compétence et la notoriété du management)
- Sur des éléments quantitatifs, c'est l'analyse financière qui repose sur les états financiers et les budgets.

Chapitre 01 : Le cadre théorique et conceptuel de l'analyse financière

L'analyse financière repose sur l'analyse des informations disponibles dans les états financiers et les budgets. Pour bien comprendre leur fonctionnement, il est essentiel de disposer d'une bonne connaissance des principes comptables et des règles qui sous-tendent l'élaboration de ces états.

Section 02 : Les notions de base de l'assurance :

L'assurance est une activité importante dans l'économie nationale de par ses vertus de protection financière octroyée aux personnes physiques et morales contre les risques ou les aléas qu'elles encourent. Le but de cette section est de donner des repères historiques ayant marqué la naissance et l'évolution de l'assurance, et ses différentes définitions, ensuite ses bases techniques.

2.1 L'évolution historique et définitions des assurances :

Le besoin de sécurité est lié à la précarité des conditions de la vie humaine, son expression a évolué avec le contexte économique, social, culturel et philosophique des siècles passés. Dans ce qui suit nous allons présenter la genèse et l'évolution des assurances.

2.1.1 Genèse de l'assurance :

L'assurance en tant que recherche de protection existait dès la plus haute antiquité, sous forme de caisse de solidarité, ce que l'on a coutume de faire remonter à son premier exemple connu : le fond de solidarité des tailleurs de pierres de la Basse, EGYPTE en 1400 avant J.C, cette forme d'assurance connaît un important développement au moyen âge, dans le cadre des communautés d'artisans et de marchands.³

Les pratiques de solidarité qui existaient dans l'antiquité et au moyen âge, n'étaient pas des assurances au sens strict puisque ses mutuelles n'exigeaient pas un effort de prévoyance, par contre les dédommagements versés se faisaient plus avec un esprit de charité que d'une logique indemnitaire, dans le souci d'une meilleure protection suite à la solidarité de moyen âge ont laissé place à l'apparition des grandes formes d'assurance qui ont évolué selon le processus suivant :

2.1.2 Les grandes étapes de l'histoire des assurances :

L'histoire de l'assurance est marquée par l'apparition de trois grandes formes d'assurances suivantes :

³ DOMONOQUE Henri, ROCHET Jean-Charles, « **Microéconomie de l'assurance** », Édition ECONOMICA, 1991, P 18.

2.1.2.1 L'assurance maritime :

L'essor des échanges commerciaux par voie maritime entre pays s'accompagnent de multitude risques freinant son développement. Afin d'en palier, les marchands faisaient appel au banquier pour financer leurs expéditions maritimes qui coutaient souvent très cher. Si le bateau faisait naufrage, les marchandises n'avaient rien à rembourser aux banques ; par contre, s'il arrivait à bon port le banquier était remboursé et pouvait recevoir une compensation financière très élevée. Ce type de prêt adapté au commerce maritime pratiqué par les grecs et les romains est appelé « le prêt à la grosse aventure » ou « contrat d'emprunt ».

Repris à partir de XIIe siècle ; le prêt à la grosse aventure connaît plusieurs abus au niveau de taux d'intérêt qui encouragent le pape Grégoire IXe siècle à interdire le prêt usuraire en 1234.⁴

L'assurance maritime est née et continuera à se développer dans les ports de la méditerranée puis l'atlantique.

Le plus ancien contrat d'assurance dont nous avons la trace, a été souscrit en 1347⁵ à GENES que fut fondée la première société d'assurance maritime en 1424⁶. L'ordonnance de Barcelone en 1435 est considérée comme le premier moment d législatif de l'assurance.

A partir de XIIe siècle, le développement est moins rapide en France que dans d'autres pays, en raison de de blocages principalement religieux, il faut donc attendre 1681⁷ pour que l'activité d'assurance maritime soit légiférée.

A partir de cet événement, de véritables innovations en matière d'assurances apparaissent notamment sous formes de grandes compagnies d'assurances disposant de capitaux importants, leurs permettant de faire face aux risques encourus de la négociation maritime.

2.1.2.2 Les assurances incendies :

Ce n'est qu'à la fin du XVIIe siècle plus précisément en 1666 qu'on voit apparaître l'assurance incendie grâce au célèbre incendie qui détruisit 13000 maisons et 100 églises, répartie sur 175 hectares, dans un quartier de 400 rues à Londres, a suscité la création des premières compagnies d'assurances contre l'incendie. En France, au début de XVIIIe siècle, les « bureaux des incendies » ne sont encore que des caisses de recours, mais les premières sociétés d'assurance contre l'incendie furent créés à Paris à partir de 1750 : « la

⁴ BIGOT Jean, BELLANDO Jean- Louis, « **Traité de droit des assurances** », Delta, 1996, P8.

⁵ DOMINIQUE H, ROCHET Jean-Charles, OP-CIT, P9.

⁶ BIGOT Jean, BELLANDO Jean-Louis, OP-CIT, P19.

⁷ DOMINIQUE H, ROCHET Jean-Charles, OP-CIT, P9.

Chapitre 01 : Le cadre théorique et conceptuel de l'analyse financière

chambre générale d'assurance » en 1754, la « compagnie royale d'assurances » en 1787. Ce n'est qu'en 1906, qu'un contrat contre l'incendie a été proposé aux tenanciers du comité d'Oldenburg (Allemagne).⁸

2.1.2.3 Assurance vie :

Si l'assurance maritime est la première forme d'assurance, d'autres types d'assurance sont apparues par la suite, est notamment l'assurance vie, sous sa forme primitive, elle considère les esclaves comme de la marchandise, ces derniers faisant objet d'une assurance au même titre que les autres marchandises.

L'origine des assurances de personne remonte au XV^e siècle sous forme de contrat sur la vie de l'épouse ou des parents garantissant le chef de famille à l'égard des pertes que le décès éventuel de l'une ou des autres auraient pu entraîner.

Le financier Italien Lorenzo TONTI crée en 1653, une forme de contrat d'assurance avec un mode opératoire proche de l'assurance vie, qui est les tontines, qui consistent en la création d'un groupement d'adhérents constitué pour une durée déterminée, fixé à quinze ans le plus souvent.

C'est au XVIII^e siècle en 1787, que la « compagnie royale d'assurance » de la Barthe est autorisée, par EDIT Royal, à pratiquer l'assurance sur la vie.⁹

2.1.3 Définition de l'assurance :

L'assurance peut envisagée plusieurs définitions :

2.1.3.1 Définition générale :

D'une manière générale, l'assurance peut être définie comme : une réunion de personne qui craignant l'arrivée d'un événement dommageable pour elles, se cotisent pour permettre à ceux qui seront frappés par cet événement, de faire face à ses conséquences.¹⁰

2.1.3.2 Définition économique :

L'assurance est une activité qui consiste à transformer des risques individuels en risque collectifs en garantissant le paiement d'une somme en cas de réalisation d'un risque.

2.1.3.3 Définition juridique :

L'assurance est un contrat par lequel l'assureur s'oblige, moyennant des primes ou autres versements pécuniaires, à fournir à l'assuré ou au tiers bénéficiaire au profit duquel l'assurance est souscrite, une somme d'argent, une rente ou une autre prestation pécuniaire, en cas de réalisation du risque prévu au contrat.

⁸ Idem P 19.

⁹ BIGOT Jean, BELLANDO Jean- Louis, OP-CIT, P8.

¹⁰ COUILBAUT François, CONSTANT Eliashberg, LATRASSE Michel, « **Les grands principes de l'assurance** », 5^{ème} éd, Paris : l'argus, 2002, P 43.

Chapitre 01 : Le cadre théorique et conceptuel de l'analyse financière

2.1.3.4 Définition technique :

L'assurance est l'opération par laquelle un assureur, organisant en mutualité une multitude d'assurés exposés à la réalisation de certains risques, indemnise ceux qui subissent un sinistre grâce à la masse commune des primes collectées.¹¹

2.1.3.5 Définition commerciale :

L'assurance commerciale protège les entreprises contre les pertes financières causées par des événements qui surviennent dans le cours normal des affaires. Les dommages matériels, la responsabilité civile et les risques liés aux employés sont tous couverts par différents types d'assurance pour les entreprises.

2.1.4 Les bases techniques de l'assurance :

2.1.4.1 Les acteurs de l'assurance :

a. L'assuré :

Constitue la personne laquelle repose le risque, c'est-à-dire celle dont les biens, les actes, la vie sont garanties contre les différents risques moyennant le versement d'une certaine somme.

b. Le souscripteur :

Le souscripteur est une personne qui souscrit un contrat d'assurance (la police). Après avoir signé les différents documents du contrat (devis, proposition, conditions générales et particulières, questionnaires), il s'engage au versement des primes auprès de l'organisme assureur.

c. Le tiers :

Le tiers est celui qui a subi le dommage dont l'assuré est responsable, c'est-à-dire l'auteur et la victime de l'accident.

d. L'assureur :

L'assureur est celui qui s'engage, moyennant le paiement d'une prime ou d'une cotisation, à payer à l'assuré ou au bénéficiaire désigné un capital ou une rente en cas de survenance d'un risque déterminé. Il est généralement une personne morale ; une société commerciale ou civile.

e. Le bénéficiaire :

C'est celui qui bénéficiera de l'indemnité ou du capital en cas de réalisation de risque.

2.1.4.2 Les éléments d'une opération d'assurance :

On distingue quatre éléments :

a. Le risque :

¹¹ COUILBAUT François, CONSTANT Eliashberg, LATRASSE Michel, « **Les grands principes de l'assurance** », 10^{ème} éd, Paris : l'argus, 2011, P 57.

Chapitre 01 : Le cadre théorique et conceptuel de l'analyse financière

Le risque est un événement qui peut survenir dans le futur de manière aléatoire. Il constitue une cause d'insécurité en raison des conséquences qu'il peut entraîner s'il se réalise.

▪ **La notion du risque et risque assurable :**

L'incertitude ou le caractère imprévisible du risque peut porter sur :

- La probabilité de la réalisation de l'événement ;
- La date de survenance de l'événement ;
- L'ampleur de ses conséquences.

▪ **Les causes à l'origine du risque sont de deux sortes :**

I. Les causes indépendantes de toute action humaine :

- Les événements naturels : séismes ;
- Les cas de force majeure ;
- Les cas fortuits (sans cause apparente).

II. Les causes en relation avec l'action humaine :

- L'action d'une personne qui subit ou qui cause le dommage ;
- Le fait des choses ou des animaux qu'une personne a sous sa garde ;
- Le fait d'autrui : par autrui il faut entendre une personne dont on est responsable.

Un risque assurable doit être :

- Aléatoire : c'est-à-dire un événement incertain qui dépend du hasard ;
- Futur : le risque ne doit pas être déjà réalisé ;
- Licite : non contraire à la loi ;
- Involontaire : indépendant de la volonté de l'assuré ;
- Réel : le bien assuré doit exister ;

b. La prime :

La prime est la contribution que verse l'assuré à l'assureur en échange de la garantie qui lui est accordée. La contribution du souscripteur est généralement déterminée à forfait ; il s'agit alors d'une prime ou cotisation fixe qui ne peut, en principe, être modifiée en cours de validité du contrat sans le consentement du souscripteur.

Les primes doivent être suffisantes pour :

- Indemniser les sinistres survenus dans l'année ;
- Couvrir les frais exposés par l'assureur.

Pour ce qui est calcul de la prime, on distingue trois types de cotisation à savoir :

i. **La prime pure :**

Elle représente la somme nécessaire à la compensation des risques au sein de la mutualité, elle est calculée de manière suivante :

Chapitre 01 : Le cadre théorique et conceptuel de l'analyse financière

Prime pure = fréquence * cout moyen d'un sinistre

ii. La prime nette :

Elle est proposée par les entreprises d'assurance à leurs clients, et elle se calcule :

Prime nette = cotisation pure + chargements

Il convient de distinguer :

- Les chargements d'acquisition ;
- Les chargements de gestion.

iii. La prime totale :

C'est la somme effectivement payée par le souscripteur. Elle est calculée comme suit :

Prime totale = la prime nette + frais accessoires + taxes

c. Prestation de l'assureur :

C'est l'engagement pris par l'assureur en cas de réalisation du risque consiste à exécuter une prestation. Il s'agit du versement d'une indemnité destinée :

- Soit à l'assuré, par exemple en assurance incendie ;
- Soit à un tiers, par exemple en assurance de responsabilités ;
- Soit à au bénéficiaire, par exemple en assurance vie (en cas de décès).

Il existe deux sortes de prestations :

- Des indemnités qui sont déterminées après la survenance du sinistre, en fonction de son importance ;
- Des prestations forfaitaires qui sont déterminées à la souscription du contrat, avant la survenance du sinistre.

d. La compensation :

Les assurés qui cotisent par des versements de prime pour faire face aux conséquences d'un même risque, constituent une mutualité. C'est grâce à ses versements que l'assureur pourra indemniser ceux qui auront été sinistrés.

2.1.5 Les types d'assurance :

En général, les contrats d'assurance sont répartis en deux principaux groupes. Il s'agit de :

2.1.5.1 L'assurances de dommages :

L'assurance de dommages consiste à indemniser l'assuré en cas de sinistre. En termes de droit des assurances, le sinistre désigne les circonstances prévues et mentionnées dans un contrat d'assurance. Il concerne entre autres vol, incendie, le naufrage, responsabilité civile, catastrophe naturelle.

a. Assurance automobile :

Chapitre 01 : Le cadre théorique et conceptuel de l'analyse financière

Le contrat d'assurance automobile est proposé à tout propriétaire ou conducteur d'un véhicule terrestre à moteur, sous forme de package comprenant obligatoirement la garantie de responsabilité civile et une ou plusieurs autres garanties facultatives :

- Dommages au véhicule comme collision avec un autre véhicule, choc contre un corps fixe ou mobile vol, incendie...
- Dommages aux personnes transportées ;
- Assistance.

b. Assurance catastrophe naturelles « CAT-NAT » :

Il s'agit d'un contrat qui couvre les catastrophes naturelles officiellement décrétées par les pouvoirs publics. Il répond de tous dommages occasionnés par un des événements suivants :

- Les tremblements de terre ;
- Les inondations et les coulées de boue ;
- Les tempêtes et les vents violents ;
- Les mouvements de terrain.

c. Assurance incendie :

Cette couverture garantit les dommages matériels causés par l'incendie aux biens mobiliers et immobiliers à l'exclusion de tous dommages causés aux personnes. Les dégâts dus à la fumée, aux eaux d'extinction et à la corrosion sont assimilés aux dommages matériels causés par l'incendie.

d. Assurances multirisques :

1) Multirisques habitation :

Le contrat multirisque habitation s'adresse particulièrement aux propriétaires ou locataires d'appartement ou de maisons individuelles, il permet de protéger le patrimoine familial.

2) Multirisques professionnel

Afin d'exercer notre profession en toute sécurité, l'assurance « multirisques professionnelle » nous couvre dans l'exercice de notre activité pour les dommages corporels, matériels et immatériels causés à des tiers en raison de votre activité.

2.1.5.2 Assurance de personne :

L'assurance de personne est une forme d'assurance mise en place pour couvrir les personnes physiques, l'assuré. Elle peut être souscrite en tant qu'assurance individuelle, c'est-à-dire l'initiative du concerné à savoir l'assurance retraite, l'assurance décès invalidité, l'assurance complémentaire santé, l'assurance home clé ou l'assurance vie.

Nous pouvons également nous inscrire à une assurance prévoyance collective, c'est-à-dire destinée aux membres d'une collectivité notamment les salariés d'une société. Il s'agit

entre autres d'une assurance retraite collective, de l'épargne salariale ou de l'assurance collective pour l'indemnité de licenciement.

2.1.6 Technique de la division du risque :

L'assureur ne doit accepter qu'une fraction d'un gros risque menaçant la mutualité en recourant aux techniques de division des risques.

2.1.6.1 La coassurance :

La coassurance est une technique qui consiste en un partage proportionnel d'un même risque entre plusieurs assureurs. Chacun accepte un certain pourcentage du risque, reçoit en échange de ce même pourcentage de la prime et, en cas de sinistre, sera tenu au paiement de la même proportion des prestations dues.

Le pourcentage accepté par chaque assureur est fonction des capacités financières de chacun.

Autrement dit, c'est une « opération par laquelle plusieurs sociétés d'assurance garantissent, au moyen d'un seul contrat, un même risque ou un même ensemble de risques. Chaque société prend une part du risque, perçoit une quote-part de la cotisation et contribue dans la même proportion en cas de sinistre ».

2.1.6.2 La réassurance :

La réassurance est une opération par laquelle une société d'assurance (la cédante) s'assure elle-même auprès d'une autre société (le réassureur ou le cessionnaire) pour une partie des risques qu'elle a pris en charge.

Le traité de réassurance détermine :

- Les contrats qui entrent dans le cadre de la réassurance ;
- La prime due au réassureur ;
- La date d'effet et la durée des engagements.

2.1.7 Le rôle de l'assurance :

Tout le monde s'accorde à dire que l'assurance joue un rôle non négligeable voire très important dans la société contemporaine. Nous citerons les fonctions importantes de l'assurance tant sur le plan social qu'économique. L'assurance :

- a. Indemnise les préjudices : résultant de la réalisation des risques : l'immeuble incendié sera reconstruit, l'objet volé sera remplacé, l'automobile endommagée sera réparée, les frais d'hospitalisation seront couverts... ;
- b. Couvre la responsabilité civile des personnes : sa fonction est réparatrice ce qui fait d'elle un très important facteur de sécurité dans la vie de chacun ;

- c. Assume de nouveaux risques : elle se révèle ici un facteur de progrès technique. En effet, de nombreuses activités risquées ne seraient pas jamais entreprises sans le soutien de l'assurance, tels que l'utilisation de nouveaux modes de transports, conquête de l'espace...
- d. Prévient la réalisation des sinistres : elle met contractuellement à charge de l'assuré diverses obligations relatives à la prévention et fait contribuer l'assuré à la prise en charge du sinistre telle que l'application de la franchise. Cela incitera l'assuré à plus de vigilance et réduira ainsi la fréquence des sinistres.
- e. Est un mode privilégié de formation de l'épargne, particulièrement en assurance vie.

2.1.8 Le contrat d'assurance :

L'article 07 du code algérien des assurances ci-dessous énonce ce que doit contenir un contrat d'assurance.

Article 7 : « Le contrat d'assurance est écrit, il est rédigé en caractère apparents, il doit contenir obligatoirement outre la signature des parties, les mentions ci-après :

- Les noms et domiciles des parties contractantes ;
- La chose ou la personne assuré ;
- La nature des risques garantis ;
- La date de la souscription ;
- La date d'effet et la durée du contrat ;
- Le montant de la garantie ;
- Le montant de la prime ou cotisation d'assurance. »

2.1.8.1 Définition du contrat d'assurance :

L'article 2 de l'ordonnance n°95/07 du 25/01/1995 relative aux assurances stipule : « L'assurance est, au sens de l'article 619 du code civil, un contrat par lequel l'assureur s'oblige, moyennant des primes ou autres versements pécuniaires, à fournir à l'assuré ou au tiers bénéficiaire au profit duquel l'assurance est souscrite, une somme d'argent, une rente ou une autre prestation pécuniaire, en cas de réalisation du risque prévu au contrat ».

2.1.8.2 la durée du contrat d'assurance :

L'Article 10 et 16 de l'ordonnance 95/07 fixent les règles relatives à la durée du contrat d'assurances.

Article 10 : « La durée du contrat est fixée par les parties contractantes. Les

Chapitre 01 : Le cadre théorique et conceptuel de l'analyse financière

conditions de résiliation sont régies par les dispositions afférentes à chaque catégorie d'assurance. Sous réserve des dispositions relatives aux assurances de personnes, l'assuré et l'assureur peuvent, dans les contrats à durée supérieure à trois ans, demander la résiliation du contrat tous les trois ans, moyennant un préavis de trois mois ».

Article 16 : « Dans les contrats renouvelables par tacite reconduction :

- L'assureur est tenu de rappeler à l'assuré, l'échéance de la prime au moins un mois à l'avance, en lui indiquant la somme à payer et le délai de règlement.
- L'assuré doit procéder au paiement de la prime due, au plus tard dans les quinze jours d'échéance ;
- À défaut de paiement, l'assureur doit mettre en demeure l'assuré, par lettre recommandée avec accusé de réception, d'avoir à payer la prime dans les trente jours suivants, après l'expiration du délai fixé au 2^{ème} ci-dessus.
- Passé ce délai de trente jours, et sous réserve des dispositions concernant les assurances de personnes, l'assureur peut, sans autre avis, suspendre automatiquement les garanties. La remise en vigueur des garanties ne peut intervenir qu'après paiement de la prime due.
- L'assureur a le droit de résilier le contrat dix jours après la suspension des garanties. La résiliation doit être notifiée à l'assuré par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de résiliation, la portion de prime afférente à la période garantie reste due à l'assureur.
- Sous réserve des dispositions de l'article 51 de la présente ordonnance, l'assurance non résiliée reprend, pour l'avenir ses effets, le lendemain à midi du jour où la prime arriérée a été payée et dans ce cas seulement ».

La durée du contrat fait l'objet du libre accord des parties. Cependant, les contrats d'assurances sont généralement :

- Des contrats à durée ferme (durée inférieure à 03 ans) ;
- Des contrats à durée supérieure à 03 ans ;
- Des contrats d'une durée d'un an assortis d'une clause de renouvellement par tacite reconduction (art 16 de l'ord 95/07).

2.1.8.3 Le contenu du contrat d'assurance :

L'article 7 du code des assurances : « le contrat d'assurance est écrit. Il est rédigé en caractère apparents. Il doit contenir obligatoirement, outre les signatures des parties, les mentions ci-après :

Chapitre 01 : Le cadre théorique et conceptuel de l'analyse financière

- Les noms et domiciles des parties contractantes ;
- La chose ou la personne assurée ;
- La nature des risques garantis ;
- La date de la souscription ;
- La date d'effet et la date d'échéance du contrat ;
- Le montant de la garantie ;
- Le montant de la prime ou cotisation d'assurance. »

2.1.8.4 Les obligations des parties au contrat :

2.1.8.4.a Les obligations de l'assureur :

Article 12 :« L'assureur doit :

- I. Répondre à des pertes et dommages :
 - Résultant de cas fortuits ;
 - Provenant de la faute non intentionnelle de l'assuré ;
 - Causés par les personnes dont l'assuré est civilement responsable ;
 - Causés par les choses et les animaux dont l'assuré est civilement responsable.
- II. Exécuter selon le cas, lors de la réalisation du risque assuré ou à l'échéance du contrat, la prestation déterminée par le contrat. »

2.1.8.4.b Les obligations de l'assuré :

Article 15 :« L'assuré est tenu :

- i. Lors de la souscription du contrat d'assurance, de déclarer dans le questionnaire toutes les circonstances connues de lui, permettant à l'assureur d'apprécier les risques qu'il prend à sa charge ;
- ii. De payer la prime ou cotisation aux périodes convenues ;
- iii. Lorsque la modification ou l'aggravation du risque assuré est indépendantes de sa volonté, d'en faire la déclaration exacte, dans les sept jours à compter de la date où il en a eu connaissance, sauf cas fortuit ou de force majeure ;
- iv. D'observer les obligations dont il a été convenu avec l'assureur et celles édictées par la législation en vigueur notamment en matière d'hygiène et de sécurité, pour prévenir les dommages et/ou en limiter l'étendu ;

- v. D'aviser l'assureur dès qu'il en a connaissance et au plus tard dans les sept jours, sauf cas fortuit ou de force majeure, de tout sinistre de nature à entraîner sa garantie, de donner toutes explications exactes concernant ce sinistre et son étendu et de fournir tous les documents nécessaires demandés par l'assureur.
- Le délai de déclaration de sinistre indiqué ci-dessus, ne s'applique pas aux assurances contre le vol, la grêle et la mortalité d'animaux.
 - En matière d'assurance vol, le délai de déclaration de sinistre est de trois jours ouvrables, sauf cas fortuit ou de force majeur.
 - En matière d'assurance grêle, le délai est de quatre jours, à compter de la date de survenance du sinistre, sauf cas fortuit ou de force majeur.
 - En matière d'assurance de mortalité des animaux, le délai maximum est de vingt-quatre heures, à compter de la survenance du sinistre, sauf cas fortuit ou de force majeure.
- vi. Les dispositions 2,3 et 5 ci-dessus ne sont pas applicables aux assurances sur la vie ».

Section03 : Spécificités des états financier des compagnies d'assurance

3.1 Le bilan :

Le bilan représente la situation patrimoniale de l'entreprise à une date précise.

3.1.1 Définition de bilan :

Selon BRIQUET FERRI : « le bilan fait la synthèse de toute la comptabilité ; il est réalisé en fin de période, à la clôture de l'exercice. Il représente la situation du patrimoine de l'entreprise à cette date, d'où le renvoi à une image de « photographie de l'entreprise ».

Selon LOTMANI N : « le bilan est un document établi à la fin d'une période d'un an. Il représente une photographie à un moment donné et renseigne sur la situation du patrimoine de l'entreprise ».

Selon MIRVAL GÉRARD : « le bilan représente l'image du patrimoine de l'entreprise d'assurance à une date donnée avec ce qu'elle possède à l'actif et ce qu'elle doit au passif ».

Chapitre 01 : Le cadre théorique et conceptuel de l'analyse financière

En résumé nous pouvons dire que le bilan est un état financier qui synthétise à un moment donné ce que l'entreprise possède, appelé « actif » et ses ressources, appelées le « passif ».

3.1.2 Présentation du bilan :

3.1.2.1 Actif du bilan :

Tableau N°01 : Actif du bilan.

ACTIF	Note	N Brut	N Amor/ Provision	N net	N-1 net
ACTIFS NON COURANTS					
Écart d'acquisition -goodwill passif ou négatif					
Immobilisations Incorporelles					
Immobilisations Corporelles					
Terrains					
Bâtiments					
Immeubles de placement					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en concession					
Immobilisations en cours					
Immobilisations financières					
Titre mis en équivalence					
Autres participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres actifs financiers non courants					
Impôts différés actif					
Fonds ou valeurs déposés auprès des cédants					
TOTAL I- ACTIF NON COURANT					
ACTIF COURANT					
Provisions techniques d'assurance					
Part de la coassurance cédée					
Part de la réassurance cédée					
Créances et emplois assimilés					
Cessionnaires et cédants débiteurs					
Assurés et intermédiaires d'assurance débiteurs					
Autres débiteurs					
Impôts et assimilés					
Autres créances et emplois assimilés					
Disponibilités et assimilés					
Placements et autres actifs financiers courants					
Trésorerie					
TOTAL II- ACTIF COURANT					
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF					

Source : Schéma bilan (Actif) selon SCF.

3.1.2.2 Passif du bilan :

Tableau N°02 : Passif du bilan.

Passif	Note	Montant net N	Montant net N-1
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis			
Capital non appelé			

Chapitre 01 : Le cadre théorique et conceptuel de l'analyse financière

Primes et réserves consolidées			
Écart de réévaluation			
Écart d'équivalence			
Résultat net- résultat net part du groupe			
Autres capitaux propres- report à nouveau			
Part de la société consolidant			
Part de minoritaire			
Total I : Capitaux propres			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunt et dettes financières			
Impôts (différés et provisionnés)			
Autres dettes non courantes			
Provisions réglementées			
Provisions et produits constatés d'avance			
Total II : Passifs non courants			
PASSIFS COURANTS			
Fonds de valeurs reçues des réassureurs			
Provisions techniques d'assurance			
Opérations directes			
Acceptations			
Dettes et comptes rattachés			
Cessionnaires et cédants créditeurs			
Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs			
Impôt crédit			
Autres dettes			
Trésorerie passif			
TOTAL III : Passifs Courants			
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF			

Source : Schéma bilan (Passif) selon SCF.

3.1.3 Les spécificités du bilan des compagnies d'assurance :

3-1-3-1 A l'actif :

L'actif représente l'ensemble des avoirs et créance de l'entreprise. Il présente les emplois du patrimoine de l'entreprise. Les éléments sont en principe comptabilisés à leur valeur nette comptable, c'est-à-dire à leur valeur d'origine diminué des éventuels amortissements et provisions pour dépréciation.

a. Actif non courant (ANC) :

En plus des immeubles d'exploitation, il est constitué de :

- Immeubles de placement destiné à générer des loyers ou valoriser le capital.
- Immobilisations financière qui sont constitués principalement de :
 - o Les actions (titres de propriété) : elles représentent une fraction dans le capital rémunéré par des dividendes ; elles sont valorisées à leur juste valeur ;
 - o Les titres de participation dans des filiales ou autres entreprises ;

Chapitre 01 : Le cadre théorique et conceptuel de l'analyse financière

- Autres placements en obligations (titres de créance) auprès des entreprises ;
- Les prêts ;
- Placement en bon de trésor ou en valeur d'état à plus d'une année. Sont des placements à 0 risque, garantis par l'état dont le rendement est assuré. Ils ont un double rôle : renforcement de la solvabilité des compagnies d'assurance et le financement de l'économie nationale. En Algérie, il s'agit des OAT : Obligation assimilées de trésor (7, 10 et 15 ans) ; et les BTA : Bons de trésor assimilés détenus jusqu'à échéance (1, 2, 3 et 05 ans) ;
- Placement des excédents de trésorerie représentés par des dépôts à terme (DAT) : sommes déposées auprès des banques publiques pour un rendement annuel.

b. Actif courant (AC) :

L'étude de l'actif courant permet de repérer :

- Les provisions techniques à la charge des réassureurs : il s'agit de la part des réassureurs dans les provisions techniques, ils viennent en diminution de l'engagement totale de la compagnie ; dans le souci du respect du principe de : « Non compensation des actifs au titre de cession en réassurance avec les passifs correspondants ».
- Les créances, il s'agit des :
- Créances d'exploitation issues des contrats d'assurances ; coassurance et de réassurance.
- Autres créances : acomptes au personnel, acomptes d'impôts.....
- Les comptes financiers : trésorerie et équivalents de trésorerie.

3.1.3.2 Au passif :

Le passif reflète l'ensemble des dettes de l'entreprise. On parlera aussi de « ressources » dans la mesure où elles permettent de financer les emplois que sont les actifs.

a. Passif non courant (PNC) :

En plus des postes communs : (fond propres, réserves) ; les compagnies d'assurances disposent des postes importants repérés ci-dessous :

- Le poste des provisions réglementées : Dont le but est de palier une éventuelle insuffisance des provisions techniques ainsi que le risque de fluctuation des taux.
- Les dépôts en réassurance : sont des valeurs déposées par les cessionnaires et les rétrocessionnaires en représentation de leurs engagements techniques à défaut de non-paiement de leur part des sinistres qui leur reviennent.

Ces montants représentent des dépôts sur les REC et SAP à leur charge ; sont des comptes annuels ; viennent en diminution de leurs provisions techniques, La constitution de ces

Chapitre 01 : Le cadre théorique et conceptuel de l'analyse financière

comptes (fonds) génère le paiement d'une charge financière appelé intérêt sur dépôt par la cédante.

- Autres dettes non courantes constitués généralement de différentes provisions dont : provisions pour risques et charges, IDR.....

b. Passif courant (PC) :

o Provisions techniques des opérations directes au passif courant du bilan :

La notion de provision est un terme comptable qui répond au principe de prudence. C'est le passif réel des assureurs c'est-à-dire l'ensemble de leurs obligations vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurance (REC+ SAP) ; il est l'un des postes les plus importants des compagnies d'assurances, il représente plus que la moitié du passif.

3.3 Le compte de résultat (CR) :

3.3.1 Définition de compte de résultat :

Le compte de résultat représente la création ou la destruction de richesse réalisée par l'entreprise pendant une période donnée. Aux primes reçues s'ajoutent les produits financiers dont on déduit les sinistres et provisions de sinistres, les commissions et les frais de gestion.¹²

Le compte de résultat fait partie des comptes annuels, il regroupe les produits et les charges de l'exercice indépendamment de leur date d'encaissement ou de paiement. Il est établi à partir des soldes des comptes de gestion qui sont :

- ✓ Classe 06 : compte des charges ;
- ✓ Classe 07 : compte des produits.

Le compte de résultat détermine le résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) par différence entre les produits et les charges.

¹² EWALD François, THOUROT Patrick, « Gestion de l'entreprise d'assurance », 2^{ème} éd, Paris : DUNOD, 2013, p 155.

Chapitre 01 : Le cadre théorique et conceptuel de l'analyse financière

3.3.2 La présentation du compte de résultat :

Le compte de résultat d'une compagnie d'assurance se présente de la manière suivante :

Tableau N° 03 : Compte de résultat

Désignation	Opérations brutes	Cession et rétrocession	Opérations nettes N	Opérations nettes N-1
Primes émises ou directes	+	-		
Primes acceptées	+			
Primes émises reportées	-	-		
Primes acceptées reportées	-			
I : Prime acquise à l'exercice				
Prestations directes	-			
Prestation sur acceptation	-			
II : Prestation de l'exercice				
Commissions reçues en réassurance	+			
Commissions versées en réassurance	-			
III : Commissions de réassurance				
Subvention d'exploitation d'assurance				
IV : Marge d'assurance nette	I+II/III			
Services extérieurs et autres consommations	-			
Charges du personnel	-			
Impôts taxes et versements assimilés	-			
Productions immobilisées	+			
Autres produits opérationnels	+			
Autres charges opérationnelles	-			
Dotation aux amortissements, provisions et pertes de valeur	-			
Reprise sur perte de valeur et provisions	+			
V : Résultat technique opérationnel				
Produits financiers	+			
Charges financières	-			
VI : Résultat financier				
VII : ROAI (V+VI)				

Chapitre 01 : Le cadre théorique et conceptuel de l'analyse financière

Impôt exigible/ résultat ordinaire 25%				
Impôt différé (var)/ résultat ordinaire				
Total des produits ordinaires				
Total des charges ordinaires				
VIII : Résultat net des opérations ordinaires				
Éléments extraordinaires (produits)				
Éléments extraordinaires (Charges)				
IX : Résultat extraordinaire				
X : Résultat net de l'exercice				

Source : Schéma bilan (compte de résultat) selon SCF.

3.3.3 La structure du compte de résultat :

3.3.3.1 Les primes acquises à l'exercice (PA) :

Les primes sont comptabilisées hors taxes. L'émission (ou quittance ment) de la prime peut prendre des fréquences différentes. Elle peut être mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. On parle alors de prime émise. De fait une prime émise peut couvrir deux exercices comptables différents. C'est pourquoi les sociétés calculent une provision pour primes non acquises (PNA) afin d'annuler la partie des primes émises qui couvre l'exercice comptable suivant. Ce concept correspond au concept comptable de produits constatés d'avance.

Le montant des primes émises de l'exercice doit également prendre en compte :

- Les primes à émettre, qui sont des primes qui se rattachent à l'exercice mais qui n'ont pas pu être émises à temps (retard administratif, police à déclaration...);
- Les primes à annuler, qui sont les primes qui sont susceptibles d'être annulées au cours des exercices futurs.

Primes acquises à l'exercice = primes émises sur opérations directes + primes acceptées - primes émises reportées - primes acceptées reportées.

3.3.3.2 Prestation (sinistre) de l'exercice :

Prestations (sinistre) de l'exercice = prestations sur opérations directes prestations sur acceptations.

Chapitre 01 : Le cadre théorique et conceptuel de l'analyse financière

3.3.3.3 Commissions de réassurance :

Commissions de réassurance = commissions reçues en réassurance - commissions versées en réassurance.

3.3.3.4 Subventions d'exploitation d'assurance :

Sont destinées à compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation, ou à faire face à des charges d'exploitation.

3.3.3.5 Marge d'assurance nette (MAN) :

C'est le solde majeur du compte de résultat, il exprime la valeur créée par l'entreprise au cours de l'exercice.

Elle se mesure comme suite :

Marge d'assurance nette = primes acquises à l'exercice - prestations de l'exercice + Commission.

3.3.3.6 Résultat technique opérationnel (RTO) :

Il représente la contribution de l'exploitation à l'enrichissement du patrimoine de l'entreprise. Il fait ressortir le résultat réalisé par l'activité courante, sans inclure les modes de financement.

Résultat technique opérationnel = marge d'assurance nette - services extérieurs et autres consommations - charges de personnel - impôts, taxes et versements assimilés + autres produits opérationnels - autres charges opérationnels - dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur + reprise sur perte de valeur et provisions.

3.3.3.7 Résultat financier (RF) :

Ce résultat de l'activité financière de l'entreprise fait ressortir tous les produits et charges financières du cycle d'exploitation

Résultat financier = produits financiers - charges financières

Chapitre 01 : Le cadre théorique et conceptuel de l'analyse financière

3.3.3.8 Résultat ordinaire avant impôts (ROAI) :

Il exprime l'enrichissement de l'entreprise après prise en compte du coût de financement externe. C'est la somme algébrique de résultat technique opérationnel (RTO) et résultat financier (RF).

Résultat ordinaire avant impôts = résultat technique opérationnel - résultat financier.

3.3.3.9 Résultat net des résultats ordinaires :

Les produits et charges résultant de l'activité ordinaire qui sont d'une taille, d'une nature ou d'une incidence telles qu'ils nécessitent d'être mis en évidence pour expliquer les performances de l'entité pour la période sont présentés sous des rubriques spécifiques du compte de résultat.

Résultat net des résultats ordinaires = total des produits ordinaires - charges ordinaires

Le résultat extraordinaire résulte de produits et charges correspondants à des événements ou à des transactions clairement distinctes de l'activité ordinaire de l'entreprise et présentant un caractère exceptionnel.

Résultat extraordinaire = éléments extraordinaires (produits) - éléments extraordinaires (charges).

3.3.3.10 Résultat net de l'exercice :

Il est égal à la différence entre le total des produits et le total des charges de cet exercice. Il correspond à un bénéfice (ou profit) en cas d'excédent des produits sur les charges et à une perte dans le cas contraire.

3.3.4 Les spécificités des comptes de résultat des compagnies d'Assurances :

- **La marge d'assurance nette** : C'est le poste le plus important car il dégage la « valeur ajoutée » du cycle technique ; elle représente l'excédent des primes sur les prestations (sinistres) ; sert à rémunérer les différents facteurs qui interviennent dans l'activité.
- **Résultat issu de l'activité technique : émission des primes et règlement des prestations (sinistres).**

Chapitre 01 : Le cadre théorique et conceptuel de l'analyse financière

Le résultat technique opérationnel est le résultat dégagé des primes acquises ; diminué des prestations, des charges de fonctionnement et des dotations aux provisions et amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles.

- **Résultat issu de l'activité financière : le résultat financier ou le résultat sur placement.**

Le résultat financier est dégagé suivant : les revenus financiers : dividendes et intérêts générés des placements majorés des plus-values latentes issues des cessions des actifs financiers diminués des charges financières et des moins-values d'évaluation et de cession. Entre ces deux résultats il existe un lien inverse c'est-à-dire :

L'insuffisance des produits financiers dans un marché volatile (par rapport aux taux) réduit le résultat (les capitaux propres) ; donc la marge de solvabilité, afin de compenser cette perte ou plutôt insuffisance il y a lieu d'augmenter la prime ce qui induit à l'augmentation du résultat technique.

Chapitre II : Généralités sur la performance financière

Introduction

La performance est la capacité d'atteindre des objectifs préalablement fixes, exprimés en termes d'efficacité du processus, de qualité de service ou d'efficience de la gestion. La démarche de la performance est un dispositif de pilotage ayant pour objectif d'améliorer l'efficacité de l'organisation. Ce chapitre aura alors pour objet de présenter les concepts de la performance financière.

Section 01 : Les concepts de la performance financière

La performance est une notion très vague qu'il convient de cerner ; comprendre et définir avant de procéder à son utilisation dans le procédé de classification.

1.1 Historique et définition de la performance

1.1.1 Historique de la performance

L'origine du mot performance remonte au milieu du 19^{ème} siècle dans la langue française. A cette époque, il dirigeait à la fois les résultats obtenus par un cheval de course et le succès remporté dans une course. Puis, il désigna les résultats et l'exploit sportif d'un athlète. Son sens évolua et au cours du 20^{ème} siècle, il indiquant de manière chiffrée les possibilités d'une manière et désignait par extension un rendement exceptionnel. Ainsi, la performance dans sa définition française est le résultat d'une action, voir le succès ou l'exploit.

1.1.2 La notion de la performance globale

Qu'est-ce que la performance ? « Curieusement, aucune des contributions scientifiques ne s'est attelée à la définition du concept »¹³

Pour Philippe LORINO, « Est performance dans l'entreprise ce qui, et seulement ce qui, contribue à améliorer le couple valeur- cout (à contrario, n'est pas forcément performance ce qui contribue à diminuer le cout ou à augmenter la valeur, isolement »¹⁴. Elle est

¹³ AGABON M, AMOUSSOUGA F.G, « **Les facteurs de performance de l'entreprise** », Actualité scientifique, France, 1995.

¹⁴ LORINO Philippe, « **Méthode et pratique de la performance** », Les EDS d'organisations, Paris, 1998, p18.

également « tout ce qui, et seulement ce qui, contribue à atteindre les objectifs stratégiques ».¹⁵

Pour cet auteur, la performance suppose la réalisation des objectifs (efficacité), avec un niveau raisonnable des moyens (efficience). Maîtriser la performance est complexe, car elle regroupe plusieurs dimensions. A partir des deux principaux critères d'appréciation de la performance que sont l'efficacité et l'efficience.

PERFORMANCE = EFFICACITE + EFFICIENCE

Pour D. WEISS « la performance pour un salarié, pour un chef d'entreprise, peut-être pour une équipe de direction, le résultat global, le profit apprécié sur une ou plusieurs années, mesurant objectivement l'efficacité de la gestion ».¹⁶ Alors la performance relève une signification racine qui est celle de l'accomplissement, de la mise en forme achevée de quelque chose. Mais son apport concret dépend du domaine et des acteurs concernés. Sous cet angle, la performance n'est pas un ratio productif (l'efficience), ni une capacité d'atteindre ses objectifs (l'efficacité). C'est pour une entreprise, l'appréciation par ses publics des utilités qu'elle produit.

Par contre pour KHEMKHEM la performance : « est un accomplissement d'un travail, d'un acte, d'une œuvre ou d'un exploit et la manière avec laquelle un organisme atteint les objectifs qui lui étaient désignés »¹⁷

Ainsi cette performance par rapport à l'auteur s'analyse selon deux critères :

- L'efficacité : qui définit dans quelle mesure l'objectif est atteint, quel que soit les moyens mis en œuvre ;
- La productivité : qui compare les résultats obtenus aux moyens mis en œuvre.

1.1.3 Les principaux critères de la performance :

1.1.3.1 L'efficacité :

L'efficacité décrit la capacité d'une personne, d'un groupe ou d'un système à arriver à ses buts ou aux buts qu'on lui a fixés.

¹⁵ Idem p20.

¹⁶ WEISS D, « **la fonction ressource humaine** », Édition d'organisations, Paris, 1998, p 675.

¹⁷ KHEMKHEM A, « **La dynamique du contrôle de gestion** », Édition DUNOD, Paris, 1992, p 311.

Etre efficace serait donc produire des résultats escomptés et réaliser des objectifs fixés, on peut l'appréhender par le meilleur rapport possible entre le degré de satisfaction des clients et les moyens mis en œuvre pour l'obtenir. La satisfaction de la clientèle est dans ce cas une des dimensions de la réussite organisationnelle. L'efficacité, la réussite ou le succès sont alors des concepts proches. D'une manière plus brève nous pouvons résumer l'efficacité dans la formule suivante :

$$\text{Efficacité} = \text{résultats atteints} / \text{objectifs visés}$$

1.1.3.2 L'efficience

L'efficience est la qualité de réaliser un objectif avec le minimum de moyens engagés donc elle « maximise la quantité de la production obtenue à partir d'une quantité donnée de ressources ou minimise la quantité de ressources consommées pour une production donnée ». ¹⁸

Donc nous pouvons résumer l'efficience dans la formule suivante :

$$\text{Efficience} = \text{résultats atteints} / \text{moyens mis en œuvre}$$

1.1.3.3 L'économie :

Pour qu'une opération soit économique, l'acquisition des ressources doit être faite d'une qualité acceptable et au coût le plus bas possible. On peut ajouter que la performance oblige à une vision globale interdépendante de tous les paramètres internes et externes, quantitatifs et qualitatifs, techniques et humains, physiques et financiers de la gestion.

1.1.3.4 La pertinence :

La pertinence permet d'évaluer la performance dans le domaine stratégique, c'est-à-dire l'avantage concurrentiel à partir d'une appréciation entre l'adéquation des éléments de l'offre et les attentes de marché.

Ainsi, lorsque la performance traduit un succès d'une action, elle apparaît comme une construction sociale. Ici, la performance devient une notion contingente appelée à savoir une signification variable au gré des attentes des parties prenantes.

¹⁸ MALO J-L, MATHE J-C, « L'essentiel du contrôle de gestion », Édition d'Organisation, 2^{ème} éd, Paris, 2000, p106.

La performance peut être définie par cette formule :

$$\text{La performance} = \text{Efficacité} + \text{Efficience} + \text{Économie} + \text{Pertinence}$$

1.1.3 Les facteurs de la performance :

Les facteurs de la performance se composent de plusieurs éléments qui sont les suivant :

- Les clients doivent être satisfaits, consultés et impliqués dans l'amélioration des produits et des services ;
- □ La mission et les objectifs doivent être claire, connus et partagés par l'ensemble du personnel ;
- Les produits et les processus doivent être efficaces et efficients ;
- L'information doit être de qualité, utile et partagée par tous les intervenants en tout temps et en tout lieu ;
- □ Les technologies d'information, de communication et de production doivent être performante, intégrées et conviviales ;
- □ Les ressources humaines doivent être compétentes, motivées, responsabilisées et partagées par les mêmes valeurs ;
- □ Le style de gestion, le cadre de gestion (politique, organigramme), l'ambiance et l'environnement de travail doivent favoriser l'innovation, la collaboration, le travail d'équipe et l'orientation client.

1.1.5 Les typologies de la performance

Depuis plusieurs années, la performance tend à être abordée dans une logique plus globale que la seule appréciation de la rentabilité pour l'entreprise ou pour l'actionnaire. La performance de l'entreprise résulte aussi de son intégration dans un milieu dont il importe de comprendre et de maîtriser des règles du jeu, on peut distinguer trois types de performance.

a. La performance organisationnelle

Selon les études de Taylor et de Fayol, la performance organisationnelle concerne la manière dont l'entreprise est organisée pour atteindre ses objectifs et la façon dont elle parvient à les atteindre.

La performance organisationnelle est définie par M. KAIKA, comme « les mesures portant directement sur la structure organisationnelle et non pas sur ses conséquences éventuelles de nature sociale ou économique. Ces indicateurs sont intéressants dans la mesure où ils permettent de discerner les difficultés organisationnelles au travers de leurs premières manifestations, avant que les effets induits par celle-ci ne soient ressentis d'un point de vue économique. » KAIKA qui est professeur à Paris-Dauphine, propose quatre facteurs de l'efficacité organisationnelle :

- **Le respect de la structure formelle** : le non-respect de la structure annoncée par la direction, peut traduire un dysfonctionnement au sein de l'organisation ;
- **Les relations entre les sévices** : la recherche de la minimisation des conflits reflète un besoin de coordination nécessaire à l'efficacité ;
- La qualité de la circulation d'information : l'organisation doit développer des systèmes d'information permettant l'obtention d'informations fiables et exhaustives, indispensables au bon fonctionnement de l'organisation ;
- La flexibilité de la structure : l'aptitude de celle-ci à changer est un facteur déterminant d'adaptation aux contraintes de l'environnement.

b. La performance stratégique :

La performance stratégique peut être défini comme le maintien d'une distance avec les concurrents, entretenue par une forte motivation de tous les membres de l'organisation et une focalisation sur le développement durable.

La performance stratégique est associée à :

- La capacité à remettre en cause les avantages stratégiques acquis ;
- La définition d'un système de volonté visant le long terme ;
- La capacité de l'entreprise à trouver des sources de valeur créatrice de marge ;
- L'excellence à tous les niveaux de l'entreprise.

c. La performance humaine

La question de la performance humaine est une préoccupation fondamentale de tous les acteurs de l'entreprise aujourd'hui. Elle est perçue, aussi bien du côté des dirigeants d'entreprises que du côté des salariés, comme le facteur essentiel contribuant à la performance économique de l'entreprise.

Alors qu'à l'ère de l'organisation Taylorienne, on n'exigeait du salarié que sa force de travail, on exige de lui aujourd'hui une implication directe, intellectuelle et psychologique dans son travail. Ceci se traduit au niveau des ressources humaines par des interrogations autour des notions de motivation, d'autonomie et de responsabilisation. La performance humaine passe alors par une redéfinition individuelle et collective des règles régulant les rapports entre les salariés et l'entreprise.

Pour M. LEBAS, la clé de la performance humaine se trouve non seulement dans les résultats passés, mais plus en amont, dans les capacités d'action des salariés, c'est - à-dire, dans leur capacité à mettre en œuvre leur sens de l'initiative pour faire face aux aléas du travail. La performance humaine est alors définie comme une question de potentiel de réalisation. Par conséquent, la performance est un concept qui a trait au futur et non au passé.¹⁹

d. La performance financière (PF) :

I. La notion de la performance financière :

La notion de la performance financière est un concept très diversifié regorgeant plusieurs définitions ainsi pour :

SALEM Q et CHARLES A : « la performance est le degré d'accomplissement des objectifs, des plans ou des programmes que s'est donné une organisation ».²⁰

Pour MALLOT Jean Louis et Jean CHARLES : « la performance financière est une association de l'efficacité et de l'efficience qui consiste pour une entreprise à obtenir des

¹⁹ LEBAS M, « **Performance : mesure et management. Faire face à un paradoxe** », groupe HEG, Paris, 1998.

²⁰ SALEM Q, CHARLES A, « **Lexique de gestion** », 6^{ème} éd, Paris, 2003, p 376.

résultats dans le cadre des objectifs définis et l'efficacité correspond à la meilleure gestion des moyens et des capacités en relation avec résultat ». ²¹

Ainsi pour nous, la performance financière est un indicateur de mesure de la réussite d'une institution en termes de rendement financière, souvent considéré comme un barème de référence que les investisseurs utilisent pour réaliser des enquêtes préalables ou évaluer le statut d'un investisseur.

II. Les indicateurs de la performance financière :

A. La rentabilité :

La rentabilité est un indicateur qui représente la capacité d'une entreprise à réaliser des bénéfices à partir des moyens mis en œuvre.

La rentabilité représente l'évaluation de la performance des ressources investies par des apporteurs des capitaux. C'est donc l'outil d'évaluation privilégié par l'analyse financière. On distingue deux types de rentabilité :

- i. La rentabilité économique (RE) :** elle exprime la capacité des capitaux investis à créer un certain niveau de bénéfice avant paiement des éventuels intérêts sur la dette. Elle est donc une mesure de la performance économique de l'entreprise dans l'utilisation de son actif. Elle est mesurée par le ratio :

Le résultat d'exploitation permet d'apprécier la performance de l'entreprise indépendamment des facteurs de production employés que sont le capital, le travail et du mode de financement.

Taux de rentabilité économique = (résultat d'exploitation/ capitaux permanents) *100

- ii. La rentabilité financière (RF) :** Elle mesure la capacité de la société et rémunérer ses actionnaires. Ce ratio correspond à ce que la comptabilité anglo-saxonne appelle le « RETURN ON EQUITY » ou encore « ROE ».

Taux de rentabilité financière = (résultat net global/ capitaux propres) *100

B. La profitabilité :

²¹ MALLOT JL, JEAN C, « L'essentiel du contrôle de gestion », Éd d'Organisations, Paris,1998, p 182.

La profitabilité d'une entreprise est sa capacité à générer des profits à partir de ses ventes elle compare le résultat net comptable au chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice comptable.

$$\text{Taux de profitabilité} = (\text{résultat net comptable} / \text{chiffre d'affaires}) * 100$$

Section 02 : les instruments de la mesure de la performance financière

Cette section présente les principaux instruments de la performance financière qui sont le contrôle de gestion et le tableau de bord.

2.1 Contrôle de gestion :

2.1.1 Historique :

Le contrôle de gestion récente par rapport à d'autres fonction au sein d'une entreprise, ses origines ont été apparu avec l'implantation du système comptable qui est caractérisé par le développement international qui a nécessité la création d'une comptabilité en partie double inventé en Gènes au XIVe siècle.

Plusieurs siècles plus tard, le contrôle de gestion est apparu plus difficile à cause de l'une comptabilité industrielle en 1815. La fonction de contrôle de gestion fait son apparition entre la première et la deuxième guerre des ETATS-UNIS, la date officielle de son apparition est en 1931, en France.

Au début de XXe siècle, le contrôle de gestion s'est d'abord pratiqué dans les très grandes entreprises américaines ; dans ce stade le contrôle de gestion a comme mission de motiver les personnels, d'identifier et corriger les erreurs, d'anticiper pour les éviter (logique de FAYOL et TAYLOR), et au milieu des années 1960, le contrôle de gestion s'est imposé dans les grandes entreprises qui a pour but d'améliorer la performance financière.

2.1.2 Définition de contrôle de gestion :

Le contrôle de gestion est un processus destiné à motiver les responsables et les inciter à exécuter des activités contribuant à l'atteinte des objectifs de l'organisation²². Cette définition nous rappelle que le contrôle de gestion n'est pas une action isolée mais un processus, elle mentionne aussi la notion de finalités ou objectifs, et met l'accent sur l'incitation du responsable.

²² Helene LONING, Yvon PESQUEUX et COLL, « **Le contrôle de gestion** », Édition DUNOD, Paris, 1998.

D'après MICHEL GERVAIS : « le contrôle de gestion est le processus par lequel les dirigeants s'assurent que les ressources sont obtenues et utilisées avec efficacité (par rapport aux objectifs), efficience (par rapport aux moyens employés), pertinence pour réaliser les objectifs de l'organisation ; le contrôle de gestion cherche à concevoir et à mettre en place les instruments d'informations destinés à permettre aux responsables d'agir en réalisant la cohérence économique globale entre objectifs, moyens et réalisation ». ²³

CLAUDE ALAZARDS ajoute que « le contrôle de gestion est considéré comme un ensemble des dispositions prises pour fournir aux dirigeants et à divers responsables des données chiffrées périodiques caractérisant la marche de l'entreprise, leurs comparaisons avec des données passées et prévues, peut, le cas échéant, inciter les dirigeants à déclencher des mesures correctives appropriées ». ²⁴

2.1.3 Les missions du contrôle de gestion :

La mission principale du contrôle de gestion est de permettre aux responsables, de quelque niveau que ce soit, de maîtriser la gestion de leurs activités et de l'améliorer pour atteindre les buts qui leur sont assignés.

a. Maîtrise de la gestion, coordination des actions et amélioration des performances :

Le contrôle de gestion aide les managers à bien gérer leurs activités. En effet, par le biais du cycle de planification, il les incite à réfléchir sur les objectifs à atteindre, les ressources à mettre en œuvre, les plans d'actions à suivre et les conséquences de toute action entreprise.

b. Conception et gestion d'un système d'information orienté vers la décision :

L'information représente, actuellement, un atout stratégique. Celui qui détient la bonne information au bon moment détient un avantage concurrentiel décisif. Par conséquent, le contrôle de gestion aura à mettre en place un système de traitement de l'information en amont et en aval de la décision. Il permettra aux responsables de disposer d'informations pertinentes pour prendre des décisions efficaces et par la suite, avoir des informations du résultat de ces décisions (le feed-back).

c. Médiation entre stratégie et opérations :

Le contrôle de gestion joue, dans l'entreprise, le rôle de médiateur entre la stratégie et la gestion des opérations.

o Au niveau de la stratégie :

²³ Michel GERVAIS, « Contrôle de gestion et planification d'entreprise », Paris, ÉCONOMICA, 3^{ème} édition, 1989, p 120.

²⁴ Claude ALAZARD, Sabine, « Contrôle de gestion », 6^{ème} édition, DUNOD, Paris, 2001, p133.

- i. Il contribue à la validation des hypothèses stratégiques. En connaissant les performances des différentes entités de l'entreprise, le contrôle de gestion fournit une sorte de modélisation du fonctionnement de cette dernière permettant ainsi, d'anticiper les conséquences des hypothèses retenues.
- ii. Il transmet à la Direction Générale un rapport récapitulatif (semestriel, trimestriel ou même mensuel) portant sur l'état d'avancement de la réalisation des options décidées et cela, à travers un système de report et de tableau de bord central. Les analyses qui y figurent permettant d'affiner les plans et les choix portant sur le moyen et le long terme.

- o **Au niveau de la gestion des opérations :**

Le niveau opérationnel est le niveau de l'action et de la mise en œuvre des décisions. A ce stade, le contrôle de gestion :

- i. Incite les opérationnels à mettre au point un ensemble d'indicateurs de suivi de la gestion de leurs activités afin de suivre de près les conditions d'obtention de la performance.
- ii. Met en place un système de tableaux de bord décentralisés qui incluent, à la fois, des indicateurs, pilotage et d'autres de report.

2.1.4 Processus de contrôle de gestion :

On peut définir le processus comme une conséquence d'activités organisées en vue de la production d'un résultat prédéfini, produit ou service.²⁵

Le processus de contrôle de gestion se décompose en trois phases :²⁶

- o Finalisation : les unités et les responsables de tous niveaux hiérarchiques doivent savoir qu'il faut définir des objectifs à court terme.
- o Pilotage : il s'agit de suivre et d'ajuster les actions entreprises pour qu'elles permettent d'atteindre les objectifs, ou à défaut, de les ajuster.
- o Post-évaluation : il correspond à l'appréciation des résultats obtenus.

2.1.5 Les objectifs de contrôle de gestion :

Selon BOUQUIN : « l'objectif du contrôle de gestion est de permettre aux dirigeants de la hiérarchie d'être assuré de la cohérence entre les actions quotidiennes et les stratégies définies dans le long terme ». ²⁷

D'après MOISSET : « le contrôle de gestion a pour objectif l'animation de l'amélioration de la performance des processus opérationnels, il est l'interface avec les centres de services partagés, et l'interlocuteur privilégié du management du métier ». ²⁸

²⁵ Jean CLAUDE HUGON, « **Le contrôle de gestion dans l'entreprise** », Technique de l'ingénieur, Traité l'entreprise industrielle, AG 420, p 6.

²⁶ Henry BOUQUIN, OP- CIT, p 42.

²⁷ Henri BOUQUIN, « **Contrôle de gestion de l'entreprise** », 3^{ème} éd, Paris, Gestion, 1997, p 29.

²⁸ ARNAND MOISSET, « **Contrôle de gestion et pilotage de la performance** », 3^{ème} éd, Paris : DUNOD, 2009, p 46.

La détermination d'objectifs à un an est le point de départ du processus. Ces objectifs doivent correspondre au plan de développement et aux finalités déterminées à moyen et long terme.

Cependant, ces finalités qui ont un caractère global (croissance, rentabilité, pérennité), doivent être déclinées de manière fine au niveau des divisions, département et services.

2.1.6 Les ressources de contrôle de gestion :

Les moyens matériels, techniques, humains et financiers doivent être mis en place durant l'année pour pouvoir atteindre les objectifs.

La relation entre ressources et objectifs doit être la pertinence c'est-à-dire que les ressources utilisées doivent être nécessaires pour atteindre les objectifs.

2.1.7 Les résultats :

Les résultats sont la conséquence des actions prises pour réaliser les objectifs fixés compte tenu des moyens alloués.

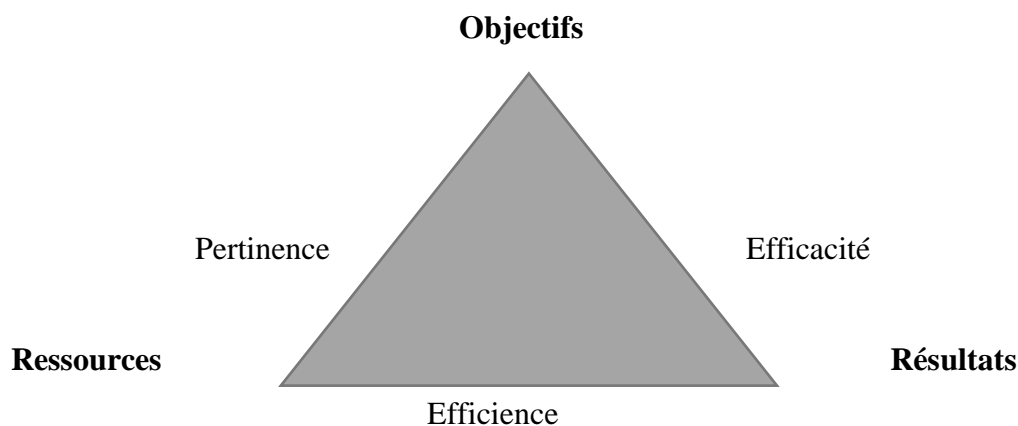
Le résultat doit être réalisé avec efficacité et efficience. L'efficacité étant la capacité d'une firme à atteindre des résultats conformes aux objectifs et l'efficience étant l'obtention des résultats à moindre coût.

2.1.8 Les outils de contrôle de gestion :

Il est important pour l'efficacité d'une organisation et la qualité de sa gestion de trouver la meilleure complémentarité et cohérence entre les outils utilisés pour le pilotage et qui sont :

- Les outils prévisionnels : étudient le futur en matière des opportunités de l'environnement et de son savoir-faire ;
- Les outils de suivi de réalisation : permettant de comparer les résultats aux objectifs, d'interpréter les écarts et de prendre des mesures correctives ;
- Les outils d'appui : ils constatent les performances et tendent à fournir des explications.

Figure : le triangle de contrôle de gestion



2.2 Définition du tableau de bord (TB) :

Le tableau de bord est un ensemble d'indicateurs peu nombreux conçus pour permettre aux gestionnaires de prendre connaissance de l'état et de l'évolution des systèmes qu'ils pilotent et d'identifier les tendances qui les influenceront sur un horizon cohérent avec la nature de leurs fonctions. C'est un outil de pilotage qui souligne l'état d'avancement dans lequel se trouve le processus afin de permettre au responsable de mettre en place des actions correctives.

Le tableau de bord est un instrument d'action à court terme, d'établissement rapide lié à la définition des points clés de gestion et des responsabilités dans l'entreprise.

Un tableau de bord est « un document synthétique rassemblant différents indicateurs sur des points clés de gestion et destiné à un responsable désigné en vue de l'aider au pilotage de son action ».²⁹

Un tableau de bord se compose de deux éléments : un système de pilotage et un système de reporting : le système de pilotage permet au responsable de trouver les éléments dont il a besoin pour guider son action en cours. Le système de reporting fournit à la hiérarchie un compte rendu périodique des actions accomplies. Il sert à remonter les informations nécessaires à l'évaluation de la performance des centres de décision, et surtout à renseigner les indicateurs du tableau de bord.

2.2.1 Définition de tableau de bord financier (TBF) :

« Les tableaux de bord financiers sont chargés de mettre en évidence les éléments critiques de la santé financière de l'entreprise d'après le bilan et du compte de résultat ».³⁰

2.3 Caractéristiques du tableau de bord :

Pour avoir un tableau de bord répondant aux besoins de son concepteur et être en mesure de l'utiliser, le tableau de bord doit posséder quelques caractéristiques pour être au service du responsable.

- a. La conformité à la règle des trois « U » :
 - Il doit être utile : il permet aux responsables d'évaluer une situation, dans la perspective de décider des actions à entreprendre ;
 - Il doit être utilisable : le responsable doit facilement en extraire une information exploitable, à travers un support synthétique ;

²⁹ P BOISSILIER, « **Contrôle de gestion : cours et applications** », Vuibert, Espagne, 1999.

³⁰ NIESSEN WILFRIED, Anne CHANTEUX, « **Les tableaux de bord et business plan** », édition des chambres de commerce et d'industriel, 2005, P 12.

- Il doit être utilisé : à travers la dimension d'animation, le tableau de bord peut devenir un véritable outil au service du management d'une structure.
- b.** La simplicité des indicateurs : la simplicité est un critère de choix des indicateurs : trop compliqué, l'indicateurs présente le risque d'un cout d'obtention élevé, et celui d'une interprétation délicate.
- c.** Une animation interne : les commentaires qui enrichissent le tableau de bord ne doivent pas émaner d'un seul contrôleur de gestion.
- d.** Une présentation adéquate : tout comme pour un véhicule ou pour une machine, les informations doivent être aisées à lire et directement interprétable.
- e.** Un contenu synoptique et agrégé : c'est un critère indispensable pour que tableau de bord soit efficace. Les données y figurant doivent être choisies judicieusement car un important nombre d'indicateurs peut cacher une information essentielle et ne permet pas de détecter les défaillances à corriger.
- f.** La rapidité de production et de transmission : les indicateurs ne sont pas forcément exacts, une rapidité de diffusion l'emporte sur la précision pour assurer la pertinence de la décision.
- g.** La vivacité et le dynamisme : le tableau de bord est vivant en intégrant les trois dimensions suivantes :
 - Support de réflexion : la fonction d'alerte du tableau de bord amène le responsable à se questionner pour mieux comprendre le système qu'il gère ;
 - Support de la décision : le responsable dispose d'information pour définir les adaptations souhaitables, et mobilise les ressources afin de les réaliser ;
 - Support d'action : le responsable est en mesure de déclencher et de mener un projet d'adaptation en impliquant activement son équipe.

2.4 les rôles essentiels du tableau de bord :³¹

I. Le tableau de bord est un réducteur d'incertitude :

Le tableau de bord en structurant l'information, en facilitant le passage du sens est un réducteur d'incertitude.

II. Le tableau de bord stabilise l'information :

L'information est changeante par nature. Le tableau de bord propose un instantané cohérent de la situation. Les informations présentées ne sont pas en décalage temporel l'une par rapport à l'autre.

III. Le tableau de bord facilite la communication :

³¹ Alain FERNANDEZ, OP-CIT, P 22.

Le tableau de bord bien conçu est un référentiel commun pour des échanges constructifs.

IV. Le tableau de bord dynamise la réflexion :

Le tableau de bord bien conçu incite le décideur à pousser plus avant sa prospection :

- Le tableau de bord oriente en un sens, celui de la démarche de progrès
- Le tableau de bord balise un parcours, celui choisi par les décideurs.

2.5 Les différents types de tableau de bord :

Tous les tableaux de bord ne peuvent être créés avec le même contenu. Chaque utilisateur doit recevoir des informations qui sont spécifiques à son rôle et sa mission.

Les membres des équipes opérationnelles n’ont pas les mêmes besoins que leurs responsables qui eux-mêmes n’ont pas besoin des mêmes informations que l’équipe dirigeante.

Les destinataires à chaque niveau reçoivent les informations dont ils ont besoin afin de prendre de meilleures décisions qui améliorent la performance de l’entreprise. Les entreprises doivent créer chaque tableau de bord de la même façon pour fournir une information cohérente à tous les utilisateurs, mais plusieurs versions de chaque type de tableau de bord doivent être déployées pour tenir compte des besoins des utilisateurs.

Tableau : les trois catégories de tableaux de bord

Niveau	Destinataires	Type de tableau	Fréquence
Stratégique	Équipe dirigeante, direction, conseil d’administration, actionnaires.	Tableau de bord	Annuel, semestriel, trimestriel, mensuel
Tactique	Cadres dirigeants, responsables d’équipes, responsables départements.	Tableau de suivi	Mensuel, hebdomadaire
Opérationnel	Membre des équipes opérationnelles, managers, référenceurs, designers, ergonomes	Tableau de performance	Hebdomadaire, quotidien, temps, réel

a. Au niveau stratégique : tableau de bord

Les tableaux de bord stratégiques permettant à l’équipe dirigeante de suivre la réalisation des objectifs stratégiques. Il permet de suivre l’exécution des objectifs stratégiques à chaque niveau de l’organisation.

b. Au niveau tactique : tableau de suivi

Destinés aux responsables d’équipes, les tableaux de suivi les aident à suivre et analyser les activités des départements, des processus ou des projets.

c. Au niveau opérationnel : tableau de performance

Les tableaux de bord opérationnels permettent aux employés en première ligne et aux superviseurs de suivre les principaux processus opérationnels. Ces tableaux de bord

fournissent aux membres des équipes opérationnelles une visibilité immédiate sur les valeurs des ICP (indicateurs clés de performance) opérationnels.

- **Le tableau de bord prospectif (TBP) :**

Selon ROBERT KAPLAN et DAVID NORTON : « le tableau de bord prospectif traduit la mission et la stratégie de l'entreprise en un ensemble d'indicateurs de performance qui consistent la base d'un système de pilotage de la stratégie. Ce système ne perd pas de vue les objectifs financiers, mais il tient compte également des moyens pour les atteindre ».

2.6 Les limites du tableau de bord :

On peut dénombrer quatre grandes limites aux tableaux de bord :

1. La fixation des objectifs : pour qu'un tableau de bord soit pertinent et surtout efficace, il convient de fixer très clairement les objectifs.
2. La pertinence des indicateurs : l'utilisation d'indicateurs incohérents avec les objectifs fixés par l'entreprise entraînera une perception faussée pour les décideurs et donc des décisions néfastes pour l'entreprise.
3. La fiabilité du feed-back : les prises de décisions engendrées par les indicateurs du tableau de bord engagent des actions qui doivent être suivies sur le tableau de bord.
4. Les dérives : le décideur détermine librement les indicateurs qu'il souhaite utiliser. Il peut ainsi choisir d'enjoliver son image en sélectionnant uniquement les points positifs, ou bien de saboter une équipe en utilisant de mauvais indicateurs.

Section 3 : les outils de la mesure de la performance financière.

La méthode des ratios constitue un outil traditionnel et largement diffusé de l'analyse financière.

3.1 L'analyse de l'équilibre financier :

L'analyse de l'équilibre financier d'une entreprise doit s'intéresser à trois indicateurs essentiels qui sont :

- La liquidité : Représente l'aptitude de l'entreprise à transformer plus ou moins rapidement ses actifs en trésorerie ;
- La solvabilité : S'intéresse à la capacité de l'entreprise à faire face à ces engagements (dettes) à courte terme par ces disponibilités ;

- La rentabilité : C'est la capacité de l'entreprise à dégager un résultat régulier, et suffisant afin de maintenir l'équilibre financier, la rentabilité met en relation les capitaux engagés (investissements) dans l'entreprise ou des profits réalisés.

3.1.1 Le fond de roulement (FR) :

3.1.1.1 Définitions :

Le FR est une variable essentielle pour n'importe quelle entreprise car il permet de connaître l'équilibre de sa structure financière.

Selon EVRAERT Serge : « Le fonds de roulement net global ou fond de roulement fonctionnel est égale à la différence entre les ressources et les emplois stables ou cycliques ». ³²

a. Fond de roulement net global (FRNG) : La notion du fond de roulement à donner lieu à des multiples formulations qui traduisent respectivement une approche « par le haut du bilan » et une approche « par le bas du bilan » et qui sont comme suit :

- 1) **A partir du haut de bilan :** Si on tient compte des éléments du (haut du bilan) il représente l'excédent des capitaux permanents sur les actifs immobilisés nets, et par conséquent, la part des capitaux permanents qui peuvent être affectés au financement des actifs circulants, le calcul du fond de roulement par le haut du bilan est calculé ainsi :

$$\text{FRNG} = \text{Capitaux Permanents (CP)} - \text{Valeurs immobilisées (VI)}$$

- 2) **A partir du bas de bilan :** Si on prend en compte les éléments du bas du bilan, le FRNG représente l'excédent des actifs circulants, liquide à moins d'un an, sur les dettes à court terme exigible à moins d'un an. Donc l'approche du fond de roulement net par le bas de bilan peut s'exprimer à travers la relation suivante :

$$\text{FRNG} = \text{Actif circulant (AC)} - \text{Dette à court terme (DCT)}$$

³² Serge EVRAERT, « Analyse et diagnostic financiers », 2^{ème} éd, Paris : Eyrolles, 1992, p 106.

3.1.1.2 Interprétation du fond de roulement : L'interprétation du fond de roulement se base sur trois (03) cas suivants :

- **Si le $FR > 0$** : Un FR positif (+) signifie que l'entreprise est en bonne santé financière. L'excédent dégagé permet de financer en totalité ou partiellement le besoin de fond de roulement et le solde contribuera à former la trésorerie nette de l'entreprise. Plus précisément, quand il est calculé à partir du long terme, un fonds de roulement positif signifie que les ressources d'une entreprise sont stables (disponibles pour plus d'un an), ce qui permet de financer l'activité de l'entreprise.

Dans ce cas les capitaux propres $>$ Actifs immobilisés.

- **Si le $FR < 0$** : Un fond de Roulement qui est négatif (-), signifié que la situation est critique pour l'entreprise car cela veut dire qu'elle n'a pas suffisamment de ressources financières pour supporter la totalité de ses investissements. Dans ce cas les capitaux permanents $<$ Actifs immobilisés
- **Si le $FR = 0$** : Le fond de Roulement nul, cela indique une harmonisation totale entre la structure des emplois et des ressources, c'est -à-dire que les actifs immobilisés sont financés seulement par les capitaux permanents, et les actifs circulants couvrent strictement les dettes à court terme. Dans ce cas, on peut dire que les actifs immobilisés = Capitaux Permanents.

3.1.2 Le besoin en fond de roulement (BFR) :

3.1.2.1 Définition du besoin en fond de roulement :

Selon J- YEGLEM.A. PHILIPPS et C. RAULT : « Le BFR est défini comme suit : L'actif circulant est la partie de l'actif dont l'essentiel assure le cycle d'exploitation de l'entreprise et qui passe à chaque renouvellement de cycle de la forme d'actif physique tel que les stocks à la forme de créance, puis de disponibilités, les quelles se transforment à nouveau en physiques pour recommencer un nouveau cycle ». ³³

Le besoin en fonds de roulement (BFR) désigne le besoin en trésorerie rendu nécessaire du fait de l'activité d'une entreprise. Une société encaisse des sommes d'argent (encaissement) et paie des charges (décaissement). Très souvent, il existe un décalage de trésorerie entre les

³³ J A YEGLEM, RAULET C, « Analyse comptable et financière », 8^{ème} éd, Paris, 2000, p 59.

encaissements et les décaissements. Le besoin en fonds de roulement représente la somme d'argent nécessaire pour effacer ce décalage de trésorerie.

3.1.2.2 Mode de calcul du besoin en fond de roulement :

Il se calcule par deux méthodes différentes :

- La 1^{ère} méthode :

$$\text{BFR} = (\text{Valeurs d'exploitation} + \text{Valeurs réalisables}) - (\text{Dettes à court terme} - \text{Dettes financières})$$

- La 2^{ème} méthode :

$$\text{BFR} = (\text{Actif circulant} - \text{Valeur Disponible}) - (\text{Dettes à Court Terme} - \text{Dettes Financières})$$

3.1.2.3 Interprétation du besoin en fond de roulement :

Il existe trois cas pour interpréter le BFR :

1^{er} cas : si BFR > 0 :

Le BFR est positif : les emplois d'exploitation sont supérieurs aux ressources de la même nature. L'entreprise doit alors financer ses besoins à court terme soit par son fonds de roulement soit par des dettes financières à court terme.

2^{ème} cas : si BFR < 0 :

Le BFR est négatif signifie que les emplois sont inférieurs aux ressources. Aucun besoin financier n'est généré par l'activité et l'excédent de ressources dégagé va permettre d'alimenter la trésorerie nette de l'entreprise.

3^{ème} cas : si BFR = 0 :

Cette situation signifie que les dettes à court terme arrivent juste à financer les emplois cycliques.

3.1.3 La trésorerie nette (TN) :

3.1.3.1 Définition de la trésorerie :

« La trésorerie nette est une mesure comptable de la position de trésorerie et correspond à l'excédent algébrique des ressources sur les emplois à l'exclusion des comptes du bilan ». ³⁴

3.1.3.2 Mode du calcul de la trésorerie nette :

On peut calculer la trésorerie nette par deux méthodes différentes :

1^{ère} méthode :

La trésorerie traduit la position globale de l'entreprise sur ses opérations financières à court terme. Généralement elle se calcule à partir du haut du bilan financier :

Trésorerie nette = Fond de roulement (FR) - Besoin en Fond de Roulement (BFR).

2^{ème} méthode :

Elle se calcule par l'approche du bas du bilan financier selon la formule suivante :

Trésorerie nette = Disponibilités - Dettes Financière à Court Terme.

Interprétation de la trésorerie nette :

1^{er} cas :

Si le **TN > 0** c'est-à-dire **FRN > BFR** donc **la Trésorerie est positive.**

Une trésorerie positive, cela signifie que les capitaux permanents arrivent à financer les valeurs immobilisées et à dégager un surplus du fond de roulement qui sert à financer le besoin du fond de roulement.

2^{ème} cas :

Si le **TN < 0** c'est-à-dire **FRN < BFR** donc **la Trésorerie est négative.**

Une trésorerie négative, cela signifie que les capitaux n'arrivent pas à financer les immobilisations, et une partie des valeurs immobilisées est financée par les dettes à court terme. Donc dans ce cas l'entreprise dispose d'une liquidité insuffisante.

³⁴ Serge EVRAERT, OP-CIT, p 112.

3^{ème} cas :

Si le $TN=0$ c'est-à-dire $FRN=BFR$ donc **la Trésorerie est nulle.**

Une trésorerie nulle, signifié que les capitaux arrivent à financer les valeurs immobilisées sans dégager un excédent, dans ce cas il est préférable d'augmenter le fond de roulement et réduire le besoin en fond de roulement.

3.2 L'analyse par la méthode des ratios :

Le ratio est l'outil préféré des analystes financiers afin d'évaluer la performance ou le bien-être de l'organisation, il est même utilisé par les agences de notation pour évaluer la capacité d'une compagnie d'assurances à faire face à ses engagements.

3.2.1 Définition d'un ratio :

Un ratio est un rapport entre deux grandeurs caractéristiques, financières ou économiques, destiné à apprécier les différents aspects de la vie de l'entreprise.

M. Deprez et M. Devant, expliquent aussi que : « Un ratio est un rapport combinant deux valeurs caractéristiques extraites des documents d'une entreprise. »³⁵

3.2.2 L'intérêt de l'analyse financière par la méthode des ratios :

Les ratios constituent un moyen d'appréciation et de comparaison des performances de l'entreprise. Dans l'espace, ils permettent à l'entreprise de se situer dans son propre secteur d'activité ou dans son propre secteur d'activité ou dans l'environnement économique global.

Dans le temps, ils permettent de suivre l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs tant internes qu'externes.

La réussite d'une décision financière repose essentiellement sur l'aptitude qu'ont les responsables à prévoir les événements. La prévision est la clé du succès de l'analyste financier. Quant au plan financier, il peut prendre de nombreuses formes. Celle-ci doit tenir

³⁵ Michelle DEREZ, Marcel DUVANT, « **Analyse financière** », France, édition technique, septembre, 1999, p 25

compte des forces et des faiblesses de l'entreprise. Il est impératif de connaître ses forces afin de les exploiter correctement ainsi que ses faiblesses pour mieux y remédier.

3.2.3 Les objectifs de l'analyse financière par la méthode des ratios :

Ils permettent :

- Une mesure synthétique de la structure financière et des performances de l'entreprise ;
- Une analyse de l'évolution dans le temps de la situation financière ;
- Des comparaisons de la situation actuelle avec des entreprises ayant même activité.

3.2.3 Les différents types des ratios :

3.2.3.1 Les ratios d'activité :

Ce sont les ratios concernant le portefeuille de l'assureur, ils sont composés de :

a. Taux de croissance des affaires nouvelles :

$$\text{Taux de croissance des affaires nouvelles (AN)} = \frac{\text{AN (N)} - \text{AN (N-1)}}{\text{AN (N-1)}} * 100$$

Ce ratio peut être calculé en valeurs et en nombre de contrats. Les données (affaires nouvelles) ne figurent pas distinctement en comptabilité mais les statistiques fournies par le système d'information de la compagnie permettent de renseigner facilement les grandeurs sus visées.

b. Taux de résiliation :

Le calcul peut être effectué en nombre de contrats et en valeurs. Ce ratio permet de renseigner sur l'importance des résiliations par rapport au portefeuille. Il doit être complété par des données statistiques : (résiliations à l'initiative de la compagnie, résiliations à l'initiative de l'assuré, résiliations pour sinistres, résiliations pour défaut de paiement des primes). En outre, l'analyse de ce ratio dans le temps permet de renseigner sur la qualité du portefeuille ainsi que la politique de souscription suivie.

$$\text{Taux de résiliation} = \frac{\text{Résiliation (N)} - \text{Résiliation (N-1)}}{\text{Résiliation (N-1)}} * 100$$

3.2.3.2 Ratio d'analyse de résultat technique

a. Taux de sinistralité brute :

$$\text{Taux de sinistralité brute} = (\text{Charges de sinistres (N)} / \text{Primes acquises brutes (N)}) * 100$$

La charge de sinistre correspond au total des prestations et frais payés d'une part et la variation des provisions techniques d'autre part. Ce ratio doit être déterminé par exercice de survenance. C'est un ratio très utilisé en matière d'appréciation de la rentabilité technique des contrats et l'acceptation des affaires nouvelles. Il constitue le principal indicateur de rentabilité de la compagnie. Il doit être inférieur à 1, dans le cas contraire il y a un déséquilibre dans la mutualité qui peut aggraver la branche concernée.

b. Taux de sinistralité de réassurance :

$$\text{Taux de sinistralité net} = (\text{charges de sinistres nettes de réassurance (N)} / \text{Primes acquises nettes de réassurance (N)}) * 100$$

La comparaison du taux de sinistralité brut avec le taux de sinistralité net permet de préciser l'impact de la réassurance sur la sinistralité de la compagnie. L'impact de la réassurance sur la sinistralité peut être considéré parmi les paramètres d'évaluation de l'optimisation des traités de réassurance de la compagnie.

Dans le cas où les risques ne sont pas pris en réassurance, il y a lieu de prendre des décisions stratégiques tel que :

- Revoir la politique de tarification : plus un assuré présente un risque plus sa prime augmente.
- Instaurer la franchise : qui consiste à responsabiliser l'assuré en lui faisant supporter une part dans le sinistre survenu.
- Modifier les contrats fortement sinistrés.
- Sélectionner les clients.
- Résilier une partie des contrats en portefeuille qui peuvent présenter une grande sinistralité.

Si ce ratio est compris entre 0,8 et 1, il y a un maintien de la prime. Si ce ratio est inférieur à 0,8, une négociation peut s'engager pour faire baisser le niveau de la prime mais celle-ci doit tenir compte du type d'assurance.

c. Le ratio d'analyse de frais de gestion :○ **Taux des frais de gestion :**

$$\text{Taux de frais de gestion} = (\text{frais de gestion} / \text{primes émises}) * 100$$

Ce ratio permet de renseigner sur le taux de frais de gestion par rapport aux primes émises. Les compagnies d'assurance accordent une importance capitale à la maîtrise des frais de gestion. Ce ratio peut être calculé par branche (vie et non vie) et par catégorie.

○ **Taux de commissionnement :**

$$\text{Taux de commissionnement} = (\text{commissions} / \text{primes émises}) * 100$$

Ce ratio peut être calculé par branche et par intermédiaire. Il est important de signaler que les affaires directes ne donnent pas lieu à des frais d'acquisition, le dénominateur doit être retraité en éliminant les primes émises relatives aux affaires directes qui représentent une faible proportion par rapport aux autres primes.

d. Le ratio combiné :

$$\text{Taux de combinaison} = (\text{charges sinistres} + \text{frais de gestion}) / \text{Les primes acquises} * 100$$

Le ratio combiné comme son nom l'indique est un ratio composite combinant le ratio de sinistralité et le ratio des frais de gestion dans un seul ratio qui mesure la rentabilité technique. C'est un ratio très utilisé dans le domaine de l'assurance. Il permet de mesurer la profitabilité technique de l'activité d'assurance avant les produits de placement. Il permet en conséquence le pilotage et le suivi de l'activité technique indépendamment de l'activité de placement. Ce ratio doit être calculé par branche et par catégorie en raison des particularités de la sinistralité des branches.

e. Le coût moyen du sinistre :

Il est obtenu par le rapport entre tous les règlements effectués dans l'année et le nombre de dossiers (réglés+ les dossiers classés sans suite), il permet de centraliser tous les couts autour d'un seul coût qui est la moyenne.

Le coût moyen permet de définir la prime brute ou la tarification

Coût moyen = Total règlement année (N) / (Nombre dossier sinistres réglés + classés sans suite)

f. Ratio de rejet de demande d'indemnisation :

Ratio de rejet de demande d'indemnisation = Nombre de demandes rejetés/ nombre de demande de l'échantillon.

Ce ratio mesure les nombres d'indemnisation rejetés sur l'ensemble des sinistres déclarés.

Un résultat de 15 veut dire que pour chaque 100 sinistre déclaré ; 15 sont rejetés, pour calculer ce ratio, il faut s'assurer que chaque sinistre a fait l'objet d'une décision d'indemnisation ou de rejet.

Les ratios prudentiels :

a. Ratio de la marge de solvabilité :

La marge de solvabilité est constituée pour combler une insuffisance des provisions techniques ou la baisse des valeurs des placements.

Les dispositions réglementaires portent sur le calcul du minimum de la marge de solvabilité et sur ses éléments constitutifs.

Ainsi, conformément à l'article 58 de la loi n° 2002-37 du 1er avril 2002 modifiant et complétant le code des assurances, la marge de solvabilité de Assurances BIAT est composée des éléments suivants :

- Le capital social entièrement libéré ;
- Les réserves légales, statutaires et facultatives ;
- Les bénéfices reportés ;
- Les plus values résultant de la réévaluation d'éléments d'actif de la compagnie après la couverture totale des engagements techniques et accord du ministère chargé des finances ;
- Autres éléments corporels pouvant être compris dans la marge de solvabilité après accord du ministre chargé des finances ;
- A déduire :
- Les pertes

- Les actifs incorporels

b. Le minimum réglementaire de la marge de solvabilité

D'après l'article 58 bis de la loi n° 2002-37 du 1er avril 2002, le montant minimum réglementaire de la marge de solvabilité est égal à la somme des marges minimales vie et non vie obtenue par l'application des méthodes suivantes :

➤ Minimum réglementaire de la marge non vie : correspond au plus élevé des montants calculés respectivement par rapport aux primes (1) et sinistres (2) :

- 20 % du total des primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulations, multiplié par le rapport existant entre les primes retenues et les primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulations sans que ce rapport ne puisse être inférieur à 50 %.
- 25 % de la charge moyenne annuelle des sinistres des trois derniers exercices tant pour les affaires directes que pour les acceptations en réassurance, multiplié par le rapport existant, entre le montant des sinistres demeurant à la charge de l'entreprise après cession et rétrocession et le montant des sinistres brut des réassurances sans que ce rapport ne puisse être inférieur à 50 %.

➤ Minimum réglementaire de la marge vie : correspond à la somme des montants obtenus en application des deux méthodes suivantes :

- 4% des provisions mathématiques multipliées par le rapport existant entre le montant des provisions mathématiques net de cession en réassurance et le montant des provisions mathématiques brut de réassurance sans que ce rapport puisse être inférieur à 50 %.
- 3% des capitaux sous risque multiplié par le rapport existant entre le montant des capitaux sous risques net de cession et rétrocession en réassurance et le montant des capitaux sous risque brut de réassurances sans que ce rapport puisse être inférieur à 50%.

3.2.3.4 Les ratios à partir du bilan :

La liquidité constitue une des préoccupations du législateur en matière de réglementation des placements des compagnies d'assurance. En effet, la compagnie doit faire face à tout moment aux engagements pris qui se caractérisent par leur volatilité et imprévisibilité surtout en assurance non vie. D'où l'importance de l'analyse de la liquidité.

Un actif est dit liquide s'il peut être facilement transformé en disponibilités. Le degré de liquidité diffère selon la nature et les caractéristiques du bien en question.

Actif	Degré de liquidité	Observations
Créances	Moyen	Dépend de la solvabilité du débiteur
Obligations	Moyen	Dépend de la maturité et des possibilités de vente sur le marché
Actions cotées	Élevé	Dépend de la société en question
Actions non cotées	Faible	Dépend des possibilités de vente
Parts dans les OPCVM	Élevé	Les possibilités de rachat offertes à la clientèle des OPCVM traduit le degré élevé de liquidité de ces actifs
Immeubles	Faible	Dépend de la situation géographique de l'immeuble et de son usage

Nous pouvons calculer deux principaux ratios permettant d'analyser la liquidité de la compagnie :

a. Taux de liquidité des actifs :

$$\text{Taux de liquidité des actifs} = \text{actifs liquides} / \text{prestations et frais payés}$$

Plus ce ratio est élevé, plus grande est la capacité de la compagnie à payer rapidement ses sinistres.

Nous signalons que le délai de paiement des sinistres constitue un paramètre déterminant au niveau de la compétitivité de la compagnie et un facteur pouvant influencer sur sa croissance. En effet, l'accroissement du délai de règlement des sinistres exerce un impact conséquent au niveau des économies des frais de gestion. En outre, les assurés sont très sensibles au délai de règlement des sinistres et leur choix au niveau des compagnies s'appuie le plus souvent sur ce paramètre. Une compagnie peut donc accroître sa production via le raccourcissement du délai de paiement des sinistres.

b. Taux de liquidité des provisions techniques :

$$\text{Taux de liquidité des provisions techniques} = \text{actifs liquides} / \text{provisions techniques brutes}$$

Plus ce ratio est élevé, plus forte est la capacité de la compagnie à payer ses engagements.

Conclusion

Ce chapitre, permet de comprendre et définir l'ensemble des aspects de la performance. La performance de l'entreprise est considérée comme la réalisation du couple efficacité et efficience. En effet, pour mesurer la performance financière, l'entreprise utilise l'analyse financière comme outil de mesure de la performance financière.

Chapitre III : Étude de la performance financière de la CAAR

Introduction :

La Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance est la doyenne des compagnies d'assurances algériennes, à avoir vu le jour au lendemain de l'Indépendance. Elle a œuvré à la mise en place d'une organisation, de structures et de moyens permettant son développement au niveau national tout au long de son existence

Ce chapitre sera consacré à la présentation de la CAAR, de ce fait, il sera subdivisé en trois sections. La première traitera l'historique de la CAAR, ainsi que ses principales missions et objectifs, la seconde sera réservée la présentation des états financiers de la CAAR et la dernière abordera l'étude de la performance financière de la CAAR.

Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil de la CAAR.

Avant de procéder à l'analyse de la performance financière de la CAAR, il est nécessaire de présenter l'organisme d'accueil dans lequel nous avons effectué notre stage pratique.

L'historique de la CAAR :

La CAAR a été créée en 1963 en tant que Caisse d'Assurance et de Réassurance chargée de la cession légale dans le but de permettre à l'État Algérien de contrôler le marché des assurances.

Les différentes phases de restructuration du marché Algérien (monopole, spécialisation, création de la CCR et de la CAAT) ont déterminé les activités et les spécialités de la CAAR principalement dans la gestion des risques industriels :

En 1966, la CAAR avait l'autorisation à pratiquer toutes les branches d'assurance, à l'exception de l'assurance agricole qui était confiée à une mutuelle spécialisée (CNMA).

En 1975, le portefeuille de réassurance de la CAAR a été cédé à la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR), entreprise nouvellement créée, à laquelle l'état a confié la gestion de l'activité de réassurance.

L'année 1976, a été marquée par la spécialisation de la CAAR dans la gestion des risques industriels, le portefeuille des risques simples et automobile a été transféré à la SAA.

L'année 1985, est caractérisée par la création de la CAAT pour laquelle la CAAR a confié la gestion des risques transport.

Depuis les réformes économiques introduites par les lois de 1988, la CAAR a été transformée en société par action dont le ministère des finances est l'unique actionnaire, il est utile de noter que son capital social n'a cessé d'augmenter pour atteindre 5 milliards de dinars.

L'ordonnance 95-07 du Janvier 1995 est venue modifier les conditions d'exercice du marché des assurances en levant le monopole de l'état sur les opérations d'assurance et de réassurance, et permettant ainsi aux compagnies d'assurance d'exercer toutes les branches ; c'est ainsi que la CAAR a déposé les dossiers d'agrément et est autorisée actuellement à exercer toutes les branches d'assurance à coté de la réassurance.

Depuis l'année 2005 la CAAR a connu un développement grâce à la mise en place d'une stratégie de croissance sur le moyen et le long terme. Cette évolution s'est vue confirmée par :

- Une nette amélioration de la solvabilité et de la rentabilité ;
- Un développement important de son réseau commercial ;
- Amélioration permanente de la relation clientèle.

En 2011, conformément à la loi 06-04 relatives aux assurances qui avait donnée aux compagnies d'assurances un délai de cinq ans pour séparer les assurances de personnes aux assurances de dommages, la CAAR a créé une nouvelle filiale spécialisée dans l'assurance de personne (CARAMA).

1.2 Les missions de la CAAR :

Dans le cadre de la politique du pays, la CAAR a pour mission, de prouver la sécurité et de sauvegarder le patrimoine national. Pour cela, elle est chargée de :

- Pratiquer toutes les opérations d'assurance relatives à toutes les branches ;
- Procéder à la réassurance par l'intermédiaire de la CCR ;
- L'activité des placements est considérée comme fonction principale de la CAAR.

Toutes ces missions sont menées à bien grâce à une organisation décentralisée et à la bonne répartition des agences en nombre suffisant, ce qui permet ainsi une meilleure couverture des besoins de la clientèle.

1.3 Les objectifs de la CAAR :

En adéquation avec sa vision stratégique de développement au sein du marché, la compagnie a abordé ses activités en mettant l'accent sur les prescriptions suivantes :

- La consolidation continue de la prestation et de la qualité de service à la clientèle ;
- La mise en place progressive de son organisation et le renforcement de ces structures d'encadrement centrales et régionales ;
- La conquête des nouvelles parts de marché et la réalisation d'un chiffre d'affaires plus conséquent et diversifié dans les branches les plus rentables, en adéquation avec la croissance de son réseau et sa stratégie marketing orientée vers plusieurs créneaux, de marché ;
- La concrétisation effective de sa politique de développement en termes de nouveaux produits et services ;
- La formation des ressources humaines ;
- La contribution au développement de la culture d'assurance au sein du marché.

1.4 L'organigramme de la CAAR

Comme le montre l'organigramme, l'organisation hiérarchique de la CAAR est subdivisée en trois niveaux : le siège, la succursale et le réseau de distribution.

1.4.1 le siège :

Le siège est le sommet de la hiérarchie de la CAAR. Il est constitué du conseil d'administration, de la direction générale et des directions centrales :

➤ **Le conseil d'administration :**

Quatre comités contribuant à l'amélioration de la qualité de gestion et du fonctionnement de l'entreprise sont rattachés au conseil d'administration. Ces comités sont :

- **Le comité d'audit :** ce comité est chargé :
 - De superviser le respect des procédures en place ;
 - D'apporter les correctifs nécessaires pour adapter les moyens engagés.
 - **Le comité de coordination :** ce comité a pour mission :
 - D'assurer une transparence en termes de gestion ;
 - D'assurer une meilleure coordination d'entreprise.
 - **Le comité de placement :** l'objectif de ce comité est de rentabiliser les liquidités de la compagnie par le biais d'une nouvelle stratégie de veille commerciale.
 - **Le comité de stratégie :** ses missions essentielles sont les suivantes :
 - Évaluer et apprécier l'application des axes stratégiques ;
 - Examiner les dossiers importants engageant la compagnie.
- **La direction générale :**

Toutes les structures de la CAAR sont sous l'autorité de Président Directeur Général (P.D.G). Ce dernier assure la gestion de l'entreprise dans le cadre des prérogatives qui lui sont conférées par les statuts de la compagnie.

- **Les directions centrales :** l'organisation centrale de la CAAR est constituée de deux principaux pôles d'activité qui sont :
- **Le pôle technique et commercial :** regroupant les directions des activités techniques et commerciales.
 - **Le pôle finances et soutien aux activités :** regroupant les directions des activités de soutien.

1.4.2 Les succursales :

Les succursales constituent les organes d'animation, de contrôle, de coordination et de gestion administrative à l'ensemble des agences qui leurs sont rattaché. Elles sont au nombre de cinq.

1.4.3 Le réseau de distribution :

Le réseau de distribution actuel de la CAAR couvre la totalité du territoire national. Ce réseau comprend :

- 142 agences directes ;
- 47 agents généraux d'assurance ;
- 55 guichets d'assurance ouverts auprès du CPA et BNA.

La majorité des agences sont implantées dans des zones à forte densité d'activités industrielles et économiques.

1.5 Les produits commercialisés par la CAAR :

Afin d'offrir une couverture totale et adéquate relative aux besoins de sa clientèle, la CAAR, met à leur disposition une gamme complète de produits d'assurance.

Parmi les différents segments existant sur le marché de l'assurance, la CAAR en a ciblé :

❖ L'assurance des risques de masse :

- ✓ Assurance automobile ;
- ✓ Assurance individuelle voyage ;
- ✓ Assurance individuelle accident ;
- ✓ Assurance multirisques habitation ;
- ✓ Assurance multirisques commerçants et artisans.

❖ L'assurance des grands risques de réalisation :

- ✓ Assurance tous risques chantier ;
- ✓ Assurance tous risques montage ;
- ✓ Assurance tous risques engins chantiers ;
- ✓ Assurance bris de machine ;
- ✓ Assurance tous risques appareils de forage ;
- ✓ Assurance perte d'exploitation après bris de machines ;
- ✓ Assurance tous risques en entrepôt frigorifique ;
- ✓ Assurance responsabilité civile professionnelle des concepteurs et maîtres d'œuvre ;
- ✓ Assurance responsabilité civile professionnelle des réalisations d'ouvrage ;

❖ L'assurance des grands risques d'exploitation :

- ✓ Assurance incendie et risques annexes ;
- ✓ Assurance multirisque industriel ;
- ✓ Assurance incendie risque simple ;
- ✓ Assurance responsabilité civile acconier ;

- ✓ Assurance responsabilité civile produits livrés ;
- ✓ Assurance perte d'exploitation après incendie ;
- ✓ Assurance catastrophe naturelle commerciale et industrielle ;
- ✓ Autre assurance contre le vol.
- ❖ Assurance transport :
 - ✓ Assurance responsabilité civile du transporteur aérien ;
 - ✓ Assurance corps et machine (pour les navires) ;
 - ✓ Assurance corps aéronef ;
 - ✓ Assurance des marchandises transportées par voie maritime ;
 - ✓ Assurance des marchandises transportées par voie aérien ;
 - ✓ Assurance des marchandises transportées par voie terrestre.

1.6 Les différents niveaux de gestion de la CAAR :

La structuration de la CAAR prend en considération et les besoins du marché en matière d'implantation géographique, et le volume important d'affaires que l'entreprise gère. Pour assurer une meilleure coordination entre les différentes agences et le niveau central, son processus a été conçu de la manière suivante :

1.6.1 Le niveau siège :

Situé à Alger, il représente l'organe central qui conçoit la stratégie et la politique de l'entreprise et veille à leur application.

1.6.2 Les succursales :

Elles sont attachées directement au siège et veillent à la coordination, l'animation, le contrôle et la gestion des agences directes et indirectes qui leurs sont confiées. Elles sont réparties comme suit :

- ✓ Succursale d'Alger (CHERAGA) ;
- ✓ Succursale d'Alger (BOUZAREAH) ;

- ✓ Succursale d'Oran ;
- ✓ Succursale d'Annaba ;
- ✓ Succursale de Constantine.

1.6.3 Le réseau de distribution :

La CAAR dispose d'un réseau de distribution implanté à travers le territoire national, constitué de :

➤ Réseau direct :

Cent- quarante- deux agences directes implantées à travers le territoire national, chargées de la souscription des contrats permettant à la CAAR de mieux servir sa clientèle.

➤ Réseau indirect : dont on trouve :

- Les agents généraux :

C'est une personne physique qui, justifiant de connaissances et de capacités professionnelles suffisantes, représente une seule société d'assurance, le réseau de la CAAR ne comporte que quarante-sept agents généraux.

- Le réseau de la bancassurance :

La CAAR est partenaire avec les banques publiques, qui commercialisent les produits dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur, le réseau des agences actuel est de cinquante-cinq entre le Crédit Populaire d'Algérie et la Banque Nationale d'Algérie.

- Les courtiers d'assurance :

Un courtier d'assurances est un commerçant indépendant, servant d'intermédiaire dans une opération commerciale entre une compagnie d'assurances et l'assuré. Sa rémunération est généralement fixée en pourcentage du montant de la transaction (commission).

1.7 Les moyens de la CAAR :

Le moyen humain :

L'effectif global de l'entreprise, arrêté à la fin de l'exercice 2012, est de 1838 agents contre 1798 agents en 2011, soit une hausse de 40 agents, et renforcer les structures opérationnelles découlant des besoins exprimés. Il est à indiquer que la plus grande majorité des nouvelles recrues sont de niveau universitaire.

Progiciel, matériels et systèmes :

Dans le but d'offrir de meilleurs services sécurisés à ses clients, assurer la rapidité et la fiabilité dans le traitement de l'information technique, comptable ou financière, la CAAR dispose aujourd'hui d'un système d'information intégré, elle a investi d'énormes moyens informatiques de la dernière technologie.

Le progiciel utilisé à la CAAR est appelé « ORASS », élaboré par un éditeur étranger, dans le domaine de l'assurance qui permet une gestion décentralisée des opérations techniques d'assurance d'une façon continue.

Le progiciel ORASS gère tous les produits commercialisés par la compagnie selon un référentiel unique pour l'ensemble du réseau de distribution.

Un matériel informatique moderne ainsi que des équipements informatiques sophistiqué ont été acquis par la CAAR. Cette démarche, engagée en 2006, s'est achevée en 2007 et a touché l'ensemble des structures de la compagnie.

Des travaux de mise à jour et de correction des erreurs sont engagés depuis le mois de juin 2008 par l'éditeur de ce logiciel.

L'évolution de chiffre clé de la CAAR

Depuis sa création, la CAAR a connu une évolution soutenue en matière de croissance du chiffre d'affaire et d'activité commerciale.

Tableau N°04 : Évolution des chiffres clés de la CAAR

	CA	Indemnisation	Résultat
2016	15 081 362 000	12 358 437 000	600 710 104
2017	15 154 027 000	11 621 961 000	855 921 770
2018	15 195 069 000	9 323 212 000	628 432 883

Source : Document interne de la CAAR.

Section 2 : La présentation des états financiers de la CAAR

Cette section représente l'analyse des bilans et compte de résultat de la CAAR durant les années 2016, 2017, 2018.

2.1 Le bilan :

Le bilan est un état financier qui synthétise à un moment donné ce que l'entreprise possède, des emplois et ressources. C'est l'un des documents composant les états financiers.

2.1.1 Présentation du bilan des années 2016, 2017, 2018 :

2.1.1.1 L'analyse de l'actif du bilan :

Le tableau suivant présente l'actif des bilans de la CAAR :

Tableau N°05 : l'actif du bilan de la CAAR.

Désignation	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
Actif					
Actifs non courants	/	/	/	/	/
Écart d'acquisition – Goodwill	/	/	/	/	/
Immobilisations incorporelles	45 945 925	39410422	50 602 074	-14,22	28,39
Immobilisations corporelles	/	/	/	/	/
Terrains	1114 395 790	1114395790	1 114 395 790	0	0
Bâtiments	2027 844 968	3000278 489	2 927 137 852	-0,91	-2,43
Immeubles de placement	717 049 592	711828 899	690 765 544	-0,72	-2,95
Autres immobilisations	94 073 403	77 883 196	143 607 162	-17,21	84,38

corporelles					
Immobilisation en concession	178 982 672	176 320 073	173 657 473	-1,48	-1,51
Immobilisations en cours	194 174 829	131 699 659	85 482 680	-32,17	-35,09
Immobilisations financières	/	/	/	/	/
Titres mis en équivalences – entreprises associées	3 641 388 221	4 605 114 097	4 814 790 449	26,46	4,55
Autres participations et créances rattachées	1000000000	1000000000	1000000000	0	0
Autres titres immobilisés	15 932 796 719	13 371 082 549	13 760 112 292	-16,07	2,90
Prêt et autres actifs financiers NC	12 683 446	20 022 236	21 603 831	57,86	7,89
Impôts différés actif	200 465 187	175 265 155	178 813 903	-12,57	2,02
Fonds ou valeurs déposés auprès de cédants	/	/	/	/	/
Total actifs non courants	26 159 800 752	24 423 300 564	24 960 969 050	-6,63	2,20
Actifs courants	/	/	/	/	/
Provisions techniques d'assurance	/	/	/	/	/
Part de la coassurance cédée	/	/	/	/	/
Part de la réassurance cédée	13 259 216 621	12 178 315 949	10 191 490 246	-8,15	-16,31
Créances et emplois assimilés	/	/	/	/	/
Cessionnaires et cédants débiteurs	490 413 746	333 437 723	259 785 405	-32	-22,08
Assurés et intermédiaires d'assurance rattachés	7 413 725 866	8 815 007 228	9 341 038 591	18,90	5,96
Autres débiteurs	1 494 497 812	1 264 460 032	1 372 367 566	-15,39	8,53
Impôts et assimilés	466 116 846	389 430 563	440 892 726	-16,45	13,21
Autres créances et emplois assimilés	70 854 989	85 211 000	120 365 611	20,26	41,25
Disponibilités et assimilés	/	/	/	/	/
Placement et autres actifs financiers courants	6 000 000	550 000 000	300 000 000	9066,6	-45,45
Trésorerie	2 191 021 388	2 290 203 987	2 092 052 303	4,52	-8,65
Total actif courant	25 391 847 268	25 906 066 482	24 117 992 449	2,02	-6,90

Total général actif	51 551 648 021	50 329 367 045	49 078 961 499	-2,37	-2,48
----------------------------	-------------------	-------------------	----------------	-------	-------

Source : Établir par nous même à partir de l'actif des bilans de la CAAR.

L'actif non courant :

Tableau N°06 : L'actif non courant :

Désignation	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
Immobilisations Incorporelles	45 945 925	39 410 422	50 602 074	-14,22	28,39
Immobilisations Corporelles	4 132 346 425	5 080 706 447	4 049 563 821	22,94	-20,29
Immobilisations Financières	20 586 868 386	18 996 218 882	19 596 506 572	-7,72	3,16
Total actif non courant	25 765 160 736	24 116 335 751	24 696 672 467	-6,39	2,40

Source : Élaborer par nous même à partir de l'actif des bilans de la CAAR.

D'après le tableau ci-dessus, l'actif non courant de la CAAR a connu une diminution de 6,39% en 2017 par rapport à 2016. Suite à la baisse des immobilisations incorporelles de 14,22% et financières. En 2018, l'actif non courant a augmenté de 2,40% par rapport à 2017, suite à la hausse des incorporelles de 28,39%.

B. L'actif courant :

Tableau N°07 : L'actif courant :

Désignation	2016	2017	2018	%	%
Provisions techniques d'assurance	13 259 216 621	12 178 315 949	10 191 490 246	-8,15	-16,31
Créances et emplois assimilés	9 935 609 259	10 887 546 546	11 534 449 899	9,58	5,94
Disponibilités et assimilés	2 197 021 388	2 840 203 987	2 392 052 303	29,27	-15,77
Total actif courant	25 391 847 268	25 906 066 482	24 117 992 449	2,02	-6,9

Source : Élaborer par nous même à partir de l'actif des bilans de la CAAR.

L'actif courant a connu une diminution durant l'exercice de 2017, à savoir, 2,02% 2017 et une diminution de 6,9% en 2018. Celle-ci est due à baisse significative de 15,77% des disponibilités en 2018 par rapport à 2017 et une baisse dans les créances de 5,94% durant la même période, ce qui peut être expliqué par l'abondement de la gestion des créances à la CAAR. Et aussi une diminution des provisions techniques ce qui est du à la baisse des contrats cédés.

En conclusion, le total d'actif de la CAAR a baissé de 2,37 % en 2017 par rapport à 2016, et de 2,49 en 2018, cela du à la baisse de l'actif non courant et courant. (Voir le tableau ci-dessous).

Tableau N°08 : Total d'actif :

Désignation	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
Total actifs non courants	26 159 800 752	24 423 300 564	24 960 969 050	-6,63	2,20
Total actif courant	25 391 847 268	25 906 066 482	24 117 992 449	2,02	-6,90
Total général actif	51 551 648 021	50 329 367 045	49 078 961 499	-2,37	-2,49

Source : Élaborer par nous même à partir de l'actif des bilans de la CAAR.

2.1.1.2 L'analyse du passif des bilans de la CAAR :

Le tableau suivant présente le passif des bilans de la CAAR :

Tableau N°09 : Le passif des bilans de la CAAR :

Désignation	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
Passif					
Capital émis	17 000 000 000	17 000 000 000	17 000 000 000	0	0
Primes et réserves- réserves consolidées	1 835 796 936	2 053 792 916	2 272 911 834,72	11,87	10,66
Autres capitaux propres- Report à nouveau	46 468 125	46 468 125	/	/	/
Résultat de l'exercice	600 710 104	855 921 770	628 432 883,43	42,48	-26,57
Total1- capitaux propres	19 390 038 915	19 863 246 561	19 901 344 718,15	2,44	0,19
Emprunt et dettes financières	500 000	500 000	500 000	0	0
Autres dettes non courantes	178 656 728	176 320 073	173 657 473	-1,30	-1,51
Provisions réglementées	1 718 656 728	1 804 025 983	2 016 576 184	4,96	11,78
Provisions et produit comptabilisé d'avance	608 683 795	497 570 514	532 115 356	-18,25	6,94
Fonds de valeurs reçus des réassureurs	4 461 288 264	3 082 512 982	1 454 587 312	-30,90	-52,81
Total 2- passifs non courants	6 968 111 459	5 560 929 552	4 177 436 325	-20,19	-24,87
Provisions directes	19 309 412 506	18 723 736 519	17 786 821 305	-3,03	-5
Acceptations	64 181 791	93 352 125	151 905 238	45,44	62,72
Cessionnaires et Cédants créditeurs	2 417 132 129	2 289 048 443	2 860 447 560	-5,30	24,96
Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs	232 461 692	203 248 298	242 846 589	-12,56	19,48
Impôts crédit	1 656 348 907	2 139 298 752	2 448 255 119	29,15	14,44
Autres Dettes	1 513 960 622	1 456 506 796	1 509 904 644	-3,79	3,66
Total 3 passif courant	25 193 497 646	24 905 190 933	25 000 180 455	-1,14	0,38
Total général passif	51 551 648 021	50 329 367 045	49 078 961 498	-2,37	-2,48

Source : Élaborer par nous même à partir du passif des bilans de la CAAR.

Les capitaux propres :

Le tableau suivant présente les capitaux propres inscrits dans les bilans de la CAAR durant les années 2016, 2017 et 2018.

Tableau N°10 : les capitaux propres

Désignation	2016	2017	2018	%	%
Capital émis ou capital social ou fonds de dotation	17 000 000 000	17 000 000 000	17 000 000 000	0	0
Primes et réserves – Réserves consolidées	1 835 796 936	2 053 792 916	2 272 911 834,72	11,87	10,66
Résultat de l'exercice Report à nouveau	600 710 104 46 468 125	855 921 770	628 432 883,43	42,48	-26,57
Total 1- capitaux propres	19 390 038 915	19 863 246 561	19 901 344 718,15	2,44	0,19

Source : Élaborer par nous même à partir du passif des bilans de la CAAR

D'après le tableau ci-dessus, les capitaux propres ont augmenté en 2017 par rapport à 2016 de 2,44% suite à l'augmentation des réserves de 11,87%, et le résultat de 42,48%.

Toutefois celui-ci a connu une baisse de 0,19% en 2018 par rapport à 2017 suite à la baisse de 26,57% de résultat de l'exercice.

Le passif non courant :

Le tableau suivant présente les dettes à long et à moyen terme inscrites dans le bilan de la CAAR :

Tableau N° 11 : Le passif non courant.

Désignation	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
Emprunt et dettes assimilés	500 000	500 000	500 000	0	0
Autres dettes non courantes	178 982 672	176 320 073	173 657 473	-1,48	-1,51
Provisions réglementées	1 718 656 728	1 804 025 983	2 016 576 184	4,96	11,78
Provisions et produits comptabilisé d'avance	608 683 795	497 570 514	532 115 356	-18,25	6,94
Fonds de valeurs reçus des réassureurs	4 461 288 264	3 082 512 982	1 454 587 312	-30,90	-52,81
Total 2- passifs non courants	6 968 111 459	5 560 929 552	4 177 436 325	-20,19	-24,87

Source : Élaborer par nous même à partir du passif des bilan de la CAAR.

D'après ce tableau, le total de passif non courant a diminué successivement en 2017 et 2018 par rapport à 2016 de 20,19% et 24,87%, cette baisse est due au remboursement des dettes non courantes.

C- Le passif courant :

Le tableau suivant présente les dettes à court terme du bilan de la CAAR.

Tableau N° 12 : Passif courant.

Désignation	Années			Évaluation	
	2016	2017	2018	%	%
Provisions directes	19 309 412 506	18 723 736 519	17 786 821 305	-3,03	-5
Acceptations	64 181 791	93 352 125	151 905 238	45,44	62,72
Cessionnaires et cédants créditeurs	2 417 132 129	2 289 048 443	2 860 447 560	-5,29	24,96
Assurés et intermédiaires d'assurance créditeurs	232 461 692	203 248 298	242 846 589	-12,56	19,48
Impôt crédit	1 656 348 907	2 139 298 752	2 448 255 119	29,15	14,44
Autres dettes	1 513 960 622	1 456 506 796	1 509 904 644	-3,79	3,66
Total 3- passifs courants	25 193 497 646	24 617 925 580	25 000 180 455	-2,28	1,55

Source : Élaborer par nous même à partir du passif des bilans de la CAAR.

Le passif courant a diminué de 2,28% en 2017 par rapport à 2016 suite à la diminution des autres dettes de 3,79%, et des cessionnaires de 5,29%.

Par contre en 2018 y avait une augmentation de 1,55% par rapport à 2017, qui résulte de l'augmentation des autres dettes de 3,66%, les acceptations de 67,72%, et les cessionnaires de 24,96%.

En conclusion, le total du passif a diminué de 2,37% en 2017 par rapport à 2016, suite à la diminution de passif non courant de 20,19%.

Tandis que, en 2018 a connu une diminution de 2,48% par rapport à 2017 qui revient à la diminution du passif non courant de 24,87%. (Voir le tableau ci-dessous).

Tableau N°13 : Total du passif

Désignation	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
Total 1- capitaux propres	19 390 038 915	19 863 246 561	19 901 344 718,15	2,44	0,19
Total 2- passifs non courants	6 968 111 459	5 560 929 552	4 177 436 325	-20,19	-24,87
Total 3- passifs courants	25 193 497 646	24 617 925 580	25 000 189 455	-2,28	1,55
Total général passif	51 551 648 021	50 329 367 045	49 078 961 499	-2,37	-2,48

Source : Élaborer par nous même à partir des bilans de la CAAR.

2.2. Le compte de résultat :

2.2.1 La présentation des comptes de résultats de la CAAR :

Le tableau suivant présente le compte de résultat de la CAAR des trois dernières années.

Tableau N°14 : Le compte résultat de la CAAR :

Désignation	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
Primes émises sur opérations directes	8 077 775 265	8 153 525 739	9 233 982 473	0,93	13,25
Primes acceptées	100 236 463	97 952 088	207 299 195	-2,27	111,63
Primes émises reportées	551 536 070	-351 071 080	- 43 863 800	-163,65	-87,50
Primes acceptées reportées	6 800 332	17 365 917	-14 503 444	155,36	-183,51
Primes acquises à l'exercice	8 736 348 131	7 917 772 664	9 382 914 425	-9,36	18,50
Prestations (Sinistres) sur opérations directes	-6 001 067 959	-4 738 294 873	-4 683 847 122	-21,04	-1,14
Prestations (Sinistres) sur acceptation	30 490 809	-9 268 472	-62 221 974	-130,39	571,32
Prestations (sinistres) de l'exercice	-5 970 577 150	-4 747 563 345	-4 746 069 096	-20,48	-0,03
Commissions reçues en réassurance	1 199 862 153	1 217 978 900	670 474 386	1,5	-44,95
Commissions versées en réassurance	/	/	/	/	/
Commissions de réassurance	1 199 862 153	1 217 978 900	670 474 386	1,5	-44,95
La marge d'assurance nette	3 965 633 134	4 388 188 219	5 307 319 715	10,65	20,94
Service extérieur & autre consommation	-1 159 110 226	-1 072 501 555	-1 169 002 476	-7,47	8,99
Charge personnel	-2 576 261 729	-2 520 009 856	-2 579 128 236	-2,18	2,34
Impôts, taxes & versements assimilés	-214 808 549	-221 310 919	-219 985 137	3,02	-0,6
Production immobilisées	11 132 701	9 342 258	8 212 318	-16,08	-12,09
Autres produits opérationnels	162 423 066	70 694 218	107 591 674	-56,47	52,19
Autres charges opérationnelles	-9 488 308	-20 899 106	-60 457 070	120,26	189,28
Reprise sur pertes de valeur et provisions	1 301 416 879	1 017 182 095	533 578 334	-21,84	-47,54

Dotations aux amortissements, provisions et pertes de valeur	-1 474 152 077	-1 575 873 374	-1 598 347 634	6,90	1,42
Résultat technique opérationnel	6 784 891	74 811 979	329 781 488	1002,62	340,81
Produits financiers	862 630 600	1 260 143 545	797 218 519	46,08	-36,73
Charges financières	-25 075 030	-189 789 767	-137 640 320	656,88	-27,47
Résultat financier	837 555 570	1 070 353 778	659 578 199	27,79	-38,37
Résultat technique opérationnel avant impôts	844 340 461	1 145 165 757	989 359 686	35,62	-13,60
Impôts exigibles sur le résultat ordinaires	-202 883 389	-260 227 417	-363 175 283	28,26	39,56
Impôts différés sur résultat ordinaire	-36 232 631	-25 200 032	3 548 749	-30,44	-114,08
Total des produits ordinaires	12 237 580 900	11 809 716 255	11 503 538 404	-3,49	-2,59
Total des charges ordinaires	-11 632 356 459	-10 949 977 947	-10 873 805 252	-5,86	-0,69
Résultat net des activités ordinaires	605 224 441	859 738 308	629 733 152	42,05	-26,75
Éléments extraordinaires (produits)	-4 514 337	-3 816 538	-1 300 269	-15,45	-65,93
Éléments extraordinaires (charges)	/	/	/	/	/
Résultat extraordinaire	-4 514 337	-3 816 538	-1 300 269	-15,45	-65,93
Résultat de l'exercice	600 710 104	855 921 770	628 432 883	42,48	-26,58

Source : Élaborer par nous même à partir des comptes de résultats de la CAAR.

L'analyse du compte de résultat :

La marge d'assurance de la CAAR :

Tableau N°15 : La marge d'assurance de la CAAR.

Désignation	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
Primes acquises à l'exercice	8 736 348 131	7 917 772 664	9 382 914 425	-9,36	18,50
Prestation de l'exercice	-5 970 577 150	-4 747 563 345	-4 746 069 096	-20,48	_0,03
Commissions de réassurance	1 199 862 153	1 217 978 900	670 474 386	1,5	-44,95
	3 965 633 134	4 388 188 219	5 307 319 715	10,65	20,94

La marge assurance					
---------------------------	--	--	--	--	--

Source : Élaborer par nous même à partir des comptes de résultats de la CAAR.

Le tableau ci-dessus, montre la marge d'assurance durant les années 2016,2017 et 2018. Cette marge a augmenté de 10,65% en 2017 et 20,94% en 2018 par rapport à 2016, suite à la diminution des prestations de 20,48% en 2017 et 0,03% en 2018.

Le résultat technique opérationnel de la CAAR.

Tableau N°16 : Le résultat technique opérationnel de la CAAR.

Désignation	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
Résultat technique opérationnel	6 784 891	74 811 979	329 781 488	1002,62	340,81

Source : Élaborer par nous même à partir des comptes de résultats de la CAAR.

D'après ce tableau, le résultat technique opérationnel de la CAAR, a connu une augmentation de 1002,62% en 2017 par rapport à 2016 et de 340,81% en 2018, en fait cette augmentation est due principalement à la baisse des dotations aux amortissements et provisions.

Le résultat financier de la CAAR.

Tableau N°17 : Le résultat financier de la CAAR.

Désignation	2016	2017	2018	%	%
Résultat financier	837 555 570	1 070 353 778	659 578 199	27,79	-38,37

Source : Élaborer par nous même à partir des comptes de résultats de la CAAR.

D'après ce tableau, le résultat financier de la CAAR durant les années 2016, 2017, a connu une augmentation de 27,79% en 2017 par rapport à 2016, par contre en 2018, ce résultat a diminué de 38,37%. L'analyse de compte de résultats permet de constater que les revenus financiers de la CAAR réalisés la dernière année ne sont pas suffisants et ne permettent pas de couvrir les charges financières.

Le résultat net de la CAAR.

Tableau N°18 : Le résultat net de la CAAR.

Désignation	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
Résultat net de l'exercice	600 710 104	855 921 770	628 432 883	42,48	-26,58

Source : Élaborer par nous même à partir des comptes de résultats de la CAAR.

Le résultat net de la CAAR, a augmenté de 42,48% en 2017 par rapport à 2016, suite à la hausse de résultat technique opérationnel.

Par contre en 2018 ce résultat a diminué d'un taux de 26,58% par rapport à 2017, suite à la baisse de résultat financier de 38,37%.

Section 03 : Étude de la performance financière de la CAAR par l'analyse financière.

L'analyse des états financiers par la méthode des ratios représente une technique efficace pour mesurer la performance financière, cette section présente les ratios les plus primordiaux dans les compagnies d'assurances, ils se comparent durant les trois années 2016, 2017 et 2018.

3.1 Les ratios de l'activité :

3.1.1 Ratio de croissance des primes émises :

Tableau N°19 : Le ratio de croissance des primes émises

Désignation	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
Primes émises	8 077 775 265	8 153 525 739	9 233 982 473	0,93	13,25

Source : Élaboré par nous -même à partir des états financiers de la CAAR.

D'après ce tableau ci-dessus, le ratio de croissance des primes émises a connu une augmentation de 0,93% en 2017 par rapport à 2016, et de 13,25% en 2018 par rapport à 2017. Ce qui explique l'augmentation des contrats durant ces dernières années.

3.1.2 Ratio de croissance des primes acquises :

Tableau N°20 : Le ratio de croissance des primes acquises.

Primes acquises	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
	8 736 348 131	7 917 772 664	9 382 914 425	-9,36	18,5

Source : Élaboré par nous -même à partir des états financiers de la CAAR.

Le ratio de croissance des primes acquises, a connu une diminution de 9,36% en 2017 par rapport à 2016.

Par contre en 2018, ce ratio a augmenté avec un taux de 18,50% par rapport à 2017, et cela est du à une diminution de risque en cours.

3.2 Les ratios techniques :

3.2.1 Ratio de sinistralité :

Tableau N°21 : Le ratio de sinistralité

Désignation	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
Sinistres survenues (1)	5 970 577 150	4 747 563 345	4 746 069 096	-20,48	-0,03
Primes acquises (2)	8 736 348 131	7 917 772 664	9 382 914 425	-9,36	18,5
Ratio1/2	68,34%	59,96%	50,58%	-8,38	-9,38

Source : Élaboré par nous -même à partir des états financiers de la CAAR.

Le ratio S/P a connu une baisse de 8,38% en 2017 par rapport à 2016 et 9,38% en 2018 par rapport à 2016 suite à la diminution des sinistres survenus de 20,48% et de 0,03%. Ce ratio a connu une meilleure maîtrise de sinistre.

3.2.2 Ratio de frais de gestion :

Tableau N°21 : Le ratio de frais de gestion

Désignation	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
Frais de gestion (1)	5 261 085 691	4 851 903 531	4 562 151253	-7,77	-5,97
Primes acquises (2)	8 736 348 131	7 917 772 664	9 382 914 425	-9,36	18,50
Ratio1/2	60,22	61,27	48,62	1,05	-12,65

Source : Élaboré par nous -même à partir des états financiers de la CAAR.

Ce ratio a connu une augmentation durant l'année 2017 de 1,05% suite à la baisse des primes acquises de -9,36% en 2017 et une diminution de -12,65% 2018 suite à la baisse des primes acquises.

3.2.3 Ratio combiné :

Tableau N°22 : Le ratio combiné.

Désignation	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
Charge sinistre	5 970 577 150	4 747 563 345	4 746 069 096	-20,48	-0,03
Frais de gestion	5 261 085 691	4 851 903 531	4 562 151253	-7,77	-5,97
Total (1)	11 231 662 841	9 599 466 876	9 308 220349	-2,37	-2,49
Primes acquises (2)	8 736 348 131	7 917 772 664	9 382 914 425	-9,36	18,50
Ratio1/2	128,56	121,23	99,20	-7,33	-22,03

Source : Élaboré par nous -même à partir des états financiers de la CAAR.

Ce ratio a connu une diminution de 7,33% en 2017 et de 22,03% en 2018, cette baisse est du à la diminution des charges sinistres et les frais de gestion d'un total de 2,37% et 2,49% durant les mêmes années.

3.3 Ratio de productivité de l'actif :

Tableau N°23 : Le ratio de productivité de l'actif

Désignation	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
CA (1)	8 736 348 131	7 917 772 664	9 382 914 425	-9,36	18,50
Total d'actif (2)	51 551 648 021	50 329 367 045	49 078 961 499	-2,37	-2,49
Ratio1/2	16,94%	15,73%	19,11%	-1,21	3,38

Source : Élaboré par nous -même à partir des états financiers de la CAAR.

La productivité de l'actif a diminué en 2017 par rapport à 2016 de 1,21%, cela est du à la diminution de CA de 9,36% et de l'actif de 2,37%.

Par contre en 2018 a connu une augmentation de 3,38% par rapport à 2017, suite à la diminution de l'actif de 2,49% et l'augmentation de CA de 18,50%.

3.4 Ratio de croissance de la marge d'assurance nette :

Tableau N°24 : Le ratio de de la marge d'assurance nette

Marge d'assurance nette	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
	3 965 633 134	4 388 188 219	5 307 319 715	10,65	20,94

Source : Élaboré par nous -même à partir des états financiers de la CAAR.

L'augmentation de la marge d'assurance nette en 2017 par rapport à 2016 de 10.65% et de 20,94% en 2018, suite à la diminution des prestations de 5 970 577 150 DA en 2017 et de 4747 563 345 DA en 2018.

3.5 Ratio de la marge bénéficiaire :

Tableau N°25 : Le ratio de la marge bénéficiaire

Désignation	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
Résultat net (1)	600 710 104	855 921 770	628 432 883	42,48	-26,58
Primes émises (2)	8 077 775 265	8 153 525 739	9 233 982 473	0,93	13,25
Ratio1/2	07,43	10,49	06,80	03,03	-3,66

Source : Élaboré par nous -même à partir des états financiers de la CAAR.

Le ratio de la marge bénéficiaire a connu une progression en 2017 avec un taux de 3,03% et une diminution en 2018 avec un taux de 3,66%. Cette variation est due à l'augmentation du résultat net en 2017 avec un taux de 42,48% et à l'augmentation des primes émises en 2018 avec un taux de 13,25%.

3.6 Ratio de la rentabilité de la marge d'assurance nette :

Tableau N°26 : Le ratio de la rentabilité de la marge d'assurance nette

	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
RTO (1)	6 784 891	74 811 979	329 781 488	1002,62	440,81
Marge assurance nette (1)	3 965 633 134	4 388 188 219	5 307 319 715	10,65	20,94
Ratio1/2	0,17%	1,70%	6,21%	1,53	4,51

Source : Élaboré par nous -même à partir des états financiers de la CAAR.

Le taux de participation de la marge d'assurance nette dans la formation du résultat technique opérationnel durant les trois années a connu une augmentation de 1,53% en 2017 par rapport à 2016, et 4,51% en 2018 suite à l'augmentation du résultat technique

opérationnel en 2017 et 2018 de 1002,62%, 440,81 successivement. Ce qui explique l'excédent de la marge d'assurance nette sur les charges de fonctionnement et les dotations malgré la baisse de cette dernière.

3.7 Ratio de rentabilité d'exploitation :

Tableau N°27 : Le ratio de rentabilité d'exploitation.

Désignation	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
Marge assurance nette (1)	3 965 633 134	4 388 188 219	5 307 319 715	10,65	20,94
CA (2)	8 736 348 131	7 917 772 664	9 382 914 425	-9,36	18,50
Ratio1/2	45,39	55,42	56,56	10,03	01,14

Source : Élaboré par nous -même à partir des états financiers de la CAAR.

Ce ratio a connu une augmentation successive de 10,03% en 2017 par rapport à 2016 et de 1,14% en 2018 par rapport à 2017, cela est dû à la hausse de la marge d'assurance nette de 10,65% et 20,94%. Ce qui explique la diminution des sinistres.

3.8 Ratio du taux de résultat financier :

3.8.1 Par rapport aux produits financiers :

Tableau N°28 : Le taux de résultat financier par rapport aux produits

Désignation	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
Résultat financier (1)	837 555 570	1 070 353 778	659 578 199	27,79	-38,37
Produit financier (2)	862 630 600	1 260 143 545	797 218 519	46,08	-36,73
Ratio1/2	97,09	84,93	82,73	-12,16	-02,20

Source : Élaboré par nous -même à partir des états financiers de la CAAR.

Ce ratio a connu une diminution de 12,16% en 2017 par rapport à 2016 et de 2,20% en 2018 par rapport à 2017, cette baisse est due à l'augmentation des produits financiers en 2017 et la diminution du résultat financier en 2018. Ce qui déduit à travers ce ratio que les charges financières deviennent de plus en plus minimales par rapport aux produits financiers durant les années 2016, 2017, 2018.

3.9 Ratio de rentabilité financière des capitaux propres (RRFCP).

Tableau N°29 : Le ratio de rentabilité financière des capitaux propres

Désignation	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
Résultat net (1)	600 710 104	855 921 770	628 432 883	42,48	-26,58
CP (2)	19 390 038 915	19 863 246 561	19 901 344 718,15	2,44	0,19
Ratio1/2	03,09	04,30	03,15	01,21	-1,15

Source : Élaboré par nous -même à partir des états financiers de la CAAR.

Le rendement des capitaux propres de la CAAR varie entre 3% et 4% durant les trois années. Toutefois, ce ratio a connu une légère progression de 1,21% en 2017 et une légère baisse de 0,19% en 2018, suite à l'augmentation continue des capitaux propres et la diminution du résultat net en 2018.

3.10 Ratio de rentabilité économique (RRE).

Tableau N°30 : Ratio de rentabilité économique

Désignation	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
Résultat net (1)	600 710 104	855 921 770	628 432 883	42,48	-26,58
Total d'actif (2)	51 551 648 021	50 329 367 045	49 078 961 499	-2,37	-2,49
Ratio1/2	01,16%	01,70%	01,28%	0,54	-0,42

Source : Élaboré par nous -même à partir des états financiers de la CAAR.

La rentabilité économique de la CAAR a enregistré un taux de 1% durant les trois années. Celle-ci a connu une progression de 0.54 % en 2017 et une baisse de 0,42% en 2018. Cette variation est due à la variation du résultat net durant les mêmes années.

3.11 Ratio de solvabilité :

Tableau N°31 : Le ratio de solvabilité

	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
Total actif (1)	51 551 648 021	50 329 367 045	49 078 961 499	-2,37	-2,49
Total dettes (2)	32 161 609 105	30 466 120 485	29 177 616 780	-2,37	-2,49
Ratio1/2	01,86%	02,80%	02,15%	0,94	-0,65

Source : Élaboré par nous -même à partir des états financiers de la CAAR.

Le ratio de solvabilité de la CAAR varie entre 1% et 2% durant les trois années. Toutefois, ce ratio a connu une légère augmentation en 2017 avec un taux de 0,94% et de 0,65% en 2018.

3.12 Ratio de financement par la réassurance.

Tableau N°32 : Ratio de financement par la réassurance.

Désignation	Années			Évolution	
	2016	2017	2018	%	%
Provision technique actif (1)	13 259 216 621	12 178 315 949	10 191 490 246	-8,15	-16,31
Provision technique	19 373 594 297	18 817 088 644	17 938 726 543	-2,87	-4,66

passif (2)					
Ratio1/2	68,43%	64,71%	56,81%	-3,72	-7,9

Source : Élaboré par nous -même à partir des états financiers de la CAAR.

Ce ratio a connu une diminution continue de 3,72% et 7,9% en 2017 et 2018 successivement, suite à la régression importante des provisions techniques de l'actif de 8,15% en 2017 et 16,31% en 2018. Ce qui explique la diminution des recours de la CAAR à la technique de réassurance c'est-à-dire le financement à travers la réassurance.

Conclusion :

Cette partie empirique au sein de la CAAR nous a permis de mettre en application toutes les notions abordées dans la partie théorique, de mieux comprendre le concept performance qui est considéré un élément très important pour toute entreprise.

Après avoir procédé à l'analyse financière de la CAAR, on a constaté que l'entreprise est adéquate.

En termes de solvabilité, ou la capacité de l'entreprise à faire face à ses dettes, la mesure d'autonomie et son indépendance financière.

La Compagnie Algérienne d'Assurance et Réassurance « CAAR » est solvable durant les trois exercices (2016, 2017, 2018) c'est-à-dire qu'elle a réalisé un équilibre financier.

La lecture des chiffres de synthèse, qui ressortent de l'analyse des états financiers de la CAAR, indique une situation financière satisfaisante.

Conclusion générale

L'analyse financière joue un rôle déterminant dans la politique générale de l'entreprise. Elle apparaît comme une étape nécessaire au développement des entreprises et constitue un système normalisé de suivi et de traitement des informations chiffrées en termes monétaire.

Elle se rapporte à l'évaluation méthodique de la situation financière d'une entreprise. Son but est de fournir, à partir des informations chiffrées une vision synthétique qui fait ressortir la réalité de la situation financière.

L'évaluation de la performance financière au sein de la (CAAR) était l'objectif de ce thème de recherche, et c'est dans ce contexte que s'inscrit notre problématique à savoir : « La compagnie d'assurance la CAAR est-elle performante ? Quelle analyse peut-on faire de son activité et sa structure financière ? »

Cependant, avant de conclure et de synthétiser les résultats auxquels a abouti notre recherche, il nous semble nécessaire de faire un rappel des différentes étapes que nous avons suivies. La démarche méthodologique que nous avons adoptée a porté sur un volet théorique et un volet pratique.

Donc, au cours de deux premiers chapitres consacrés au volet théorique de notre travail, nous avons mis l'accent dans un premier temps sur le cadre théorique de l'analyse financière, en illustrant ses différents outils. Pour enchaîner, nous nous sommes penchés sur les différents outils utilisés afin de dégager la situation financière de l'entreprise en vue de y remédier.

En revanche, après avoir fait le tour du cadre théorique de l'analyse financière ainsi la performance financière, nous avons procédé à une analyse de la santé financière de la compagnie d'assurance et réassurance (CAAR) basée sur l'étude de ses documents comptables (bilans et TCR) des trois années successives 2016, 2017, 2018 qui ont été mis à notre disposition.

L'étude des bilans financiers et des comptes de résultats de la CAAR durant la période (2016- 2018) nous a permis de dégager un aperçu sur la situation financière. Nous avons constaté qu'elle arrive à maintenir son équilibre financier en général.

L'analyse de la rentabilité nous permet de déduire que l'entreprise représente une bonne rentabilité financière.

L'étude et l'analyse des états financiers de la CAAR a permis de relever ce qui suit :

1. Confirmation de la première hypothèse de travail : en effet les indicateurs de la performance financière d'une compagnie d'assurance sont spécifiques par rapport aux autres secteurs d'activité.

2. La seconde hypothèse est infirmée, en effet les provisions techniques ne constituent pas la seule différence et spécificité du secteur des assurances, vu que la présentation des états financiers aussi diffère par rapport aux autres secteurs d'activité, en effet, le compte de résultat est présenté au contrario des autres secteurs.
3. Confirmation de la troisième hypothèse : en effet, l'analyse par la méthode des ratios montre que la plupart des ratios reflètent des résultats favorables, ce qui nous a conduit à dire que l'entreprise est solvable, rentable et dispose une situation financière confortable.

A partir de notre analyse concernant le cas de la compagnie la « CAAR » d'Alger, nous constatons que l'analyse financière est un support primordial dans l'évaluation de la performance financière d'une compagnie d'assurance.

Bibliographie

- **Ouvrages :**

- AGABON M, AMOUSSOUGA F.G (1995), « Les facteurs de performance de l'entreprise », Actualité scientifique, France.
- ALAZARD CLAUDE, SEPARI SABINE (2004), « contrôle de gestion » : manuel et applications », 6^{ème} éd, Paris : DUNOD.
- BAIRD JOHON, WILLEY (1986), « Managing performance”.
- BARUCH, PHILIPPE et MIRVAL, GERARD (1996), « Comptabilité générale », France : Ellipses.
- BOUQUIN H (2004), « le contrôle de gestion, presses universitaires de France », collection gestion, 6^{ème} éd, Paris.
- BOURGUIGNON A (1995), « Peut-on définir la performance ? », in revue française de comptabilité.
- BOURGUIGNON A (2000), « Peut-on définir la performance ? », in revue française de comptabilité.
- COHEN ELIE (2000), « Analyse Financière », 4^{ème} éd, Paris : ECONOMICA.
- COULBAUT FRANÇOIS, CONSTANT ELIASHBERG, LATRASSE MICHEL (2002), « Les grands principes de l'assurance », 5^{ème} éd, Paris : l'argus.
- DEREZ MICHELLE, DUVANT MARCEL (1999), « Analyse Financière », France : édition technique.
- DOMINIQUE HENRIET, ROCHET JEAN -CHARLES (1991), « Microéconomie de l'assurance », édition ECONOMICA.
- EVRAERT SERGE (1992), « Analyse et diagnostic financiers », 2^{ème} éd, Paris : Eyrolles.
- EYROLLES JEAN LOCHARD (2008), « Les ratios qui comptent », 2^{ème} éd, édition d'organisations, 3^{ème} tirage.
- FERNENDEZ ALAIN (2008), « Les nouveaux tableaux de bord des managers », 4^{ème} éd, Paris : Édition d'organisation, groupe EYROLLES.
- HELENE LONING, YVON PESQUEUX ET COLL (1998), « Le contrôle de gestion », Édition DUNOD, Paris.
- J A YEGLEM, RAULET C (2000), « Analyse comptable et financière », 8^{ème} éd, Paris.
- Jean CLAUDE HUGON, « Le contrôle de gestion dans l'entreprise », Technique de l'ingénieur, Traité l'entreprise industrielle, AG 420.
- KHEMAKHEM A (1992), « La dynamique du contrôle de gestion », Édition DUNOD, Paris.

- LEBAS M (1998), « Performance : mesure et management. Faire face à un paradoxe », groupe HEG, Paris.
- LORINO PHILIPPE (1998), « Méthode et pratique de la performance », Les EDS d'organisations, Paris.
- MALLOT JL, JEAN C (1998), « L'essentiel du contrôle de gestion », Éd d'Organisations, Paris.
- MALLOT JL, MATHE J-C (2000), « L'essentiel du contrôle de gestion », Édition d'Organisation, 2^{ème} éd, Paris.
- MICHEL GERVAIS (1989), « Contrôle de gestion et planification d'entreprise », Paris, ÉCONOMICA, 3^{ème} édition.
- NIESSEN WILFRIED, ANNE CHANTEUX (2005), « Les tableaux de bord et business plan », édition des chambres de commerce et d'industriel.
- P BOISSILIER (1999), « Contrôle de gestion : cours et applications », Vuibert, Espagne.
- SALEM Q, CHARLES A (2003), « Lexique de gestion », 6^{ème} éd, Paris.

WEISS D (1998), « la fonction ressource humain », Édition d'organisations, paris.

● **Thèse de Doctorat ou mémoires de Master :**

- KIFOUCHE NACER, RAHMANI MENAD (2015), « Analyse de la performance financière d'une entreprise : cas de NAFTAL », Thèse mémoire de master II en finance.
- DJENNADI Abdelkader (2016), CHEMOUN Nabil, « Analyse financière des entreprises cas entreprise national de peinture », Thèse mémoire de master II en finance.

● **Rapport et documents administratif :**

- Rapport de gestion.
- Document interne à l'entreprise la CAAR.

● **Site internet :**

- www.cours-assurance.org

Table des matières

<i>Introduction générale</i>	9
<i>Chapitre I : Le cadre théorique et conceptuel de l'analyse financière d'une compagnie financière</i>	13
<i>Section 01 : Concepts généraux sur l'analyse financière</i>	14
1.1 Historique de l'analyse financière :	14
1.2 Définitions de l'analyse financière (AF) :	14
1.3 Le rôle de l'analyse financière :	15
1.5 Les méthodes de l'analyse financière :	16
1.5.1 La méthode statique :	16
1.5.2 La méthode dynamique :	16
1.6 Les étapes de l'analyse financière :	16
1.7 Règles et schéma de l'analyse financière	16
<i>Section 02 : Les notions de base de l'assurance</i> :	17
2.1 L'évolution historique et définitions des assurances :	17
2.1.1 Genèse de l'assurance :	17
2.1.2 Les grandes étapes de l'histoire des assurances :	17
2.1.6 Technique de la division du risque :	24
2.1.6.1 La coassurance :	24
2.1.8.3 Le contenu du contrat d'assurance :	26
2.1.8.4 Les obligations des parties au contrat :	27
2.1.8.4.a Les obligations de l'assureur	27
2.1.8.4.b Les obligations de l'assuré :	27
<i>Section03 : Spécificités des états financier des compagnies d'assurance</i>	28
3.1.1 Définition de bilan :	28
3.1.2 Présentation du bilan :	29
3.1.2.1 Actif du bilan :	29
3.1.2.2 Passif du bilan :	29
3.1.3 Les spécificités du bilan des compagnies d'assurance :	30
3-1-3-1 A l'actif :	30
3.3 Le compte de résultat (CR) :	32
3.3.1 Définition de compte de résultat :	32
3.3.2 La présentation du compte de résultat :	33
3.3.3 La structure du compte de résultat :	34

3.3.3.1 Les primes acquises à l'exercice (PA) :.....	34
3.3.3.2 Prestation (sinistre) de l'exercice :.....	34
3.3.3.3 Commissions de réassurance :.....	35
3.3.3.4 Subventions d'exploitation d'assurance :.....	35
3.3.3.5 Marge d'assurance nette (MAN) :	35
3.3.3.6 Résultat technique opérationnel (RTO) :	35
3.3.3.9 Résultat net des résultats ordinaires :	36
3.3.3.10 Résultat net de l'exercice :	36
<i>Chapitre II : Généralités sur la performance financière</i>	38
<i>Introduction</i>	39
<i>Section 01 : Les concepts de la performance financière</i>	39
<i>1.1 Historique et définition de la performance</i>	39
1.1.3.1 L'efficacité :.....	40
1.1.3.2 L'efficience	41
1.1.3.3 L'économie	41
1.1.3.4 La pertinence :	41
<i>Section 02 : les instruments de la mesure de la performance financière</i>	46
<i>2.1 Contrôle de gestion</i> :.....	46
2.1.1 Historique :.....	46
2.1.2 Définition de contrôle de gestion :.....	46
2.1.3 Les missions du contrôle de gestion :	47
2.1.4 Processus de contrôle de gestion :	48
2.1.5 Les objectifs de contrôle de gestion :	48
2.1.6 Les ressource de contrôle de gestion :.....	49
2.1.7 Les résultats :	49
2.1.8 Les outils de contrôle de gestion :	49
<i>2.2 Définition du tableau de bord (TB)</i> :	50
2.2.1 Définition de tableau de bord financier (TBF) :	50
<i>2.3 Caractéristiques du tableau de bord</i> :	50
<i>2.4 les rôles essentiels du tableau de bord</i> :	51
<i>2.5 Les différents types de tableau de bord</i> :.....	52
<i>2.6 Les limites du tableau de bord</i> :	53
<i>Section 3 : les outils de la mesure de la performance financière.</i>	53
<i>3.1 L'analyse de l'équilibre financier</i> :.....	53
3.1.1 Le fond de roulement (FR) :	54

3.1.1.1 Définitions :	54
3.1.1.2 Interprétation du fond de roulement	55
3.1.2 Le besoin en fond de roulement (BFR) :	55
3.1.2.1 Définition du besoin en fond de roulement :	55
3.1.2.2 Mode de calcul du besoin en fond de roulement :	56
3.1.2.3 Interprétation du besoin en fond de roulement :	56
3.1.3 La trésorerie nette (TN) :	56
3.1.3.1 Définition de la trésorerie :	56
3.1.3.2 Mode du calcul de la trésorerie nette :	57
Interprétation de la trésorerie nette :	57
3.2 <i>L'analyse par la méthode des ratios</i> :	58
3.2.1 Définition d'un ratio :	58
3.2.2 L'intérêt de l'analyse financière par la méthode des ratios :	58
3.2.3 Les objectifs de l'analyse financière par la méthode des ratios :	59
3.2.3 Les différents types des ratios :	59
3.2.3.1 Les ratios d'activité :	59
3.2.3.2 Ratio d'analyse de résultat technique.....	59
Les ratios prudentiels :	62
3.2.3.4 Les ratios à partir du bilan :	63
<i>Conclusion</i>	64
<i>Chapitre III : Étude de la performance financière de la CAAR</i>	65
<i>Introduction</i> :	66
<i>Section 01 : Présentation de l'organisme d'accueil de la CAAR.</i>	66
<i>L'historique de la CAAR</i> :	66
<i>1.2 Les missions de la CAAR</i> :	67
<i>1.3 Les objectifs de la CAAR</i> :	68
<i>1.4 L'organigramme de la CAAR</i>	68
1.4.1 le siège :	68
1.4.2 Les succursales :	69
1.4.3 Le réseau de distribution :	69
<i>1.5 Les produits commercialisés par la CAAR</i> :	71
<i>1.6 Les différents niveaux de gestion de la CAAR</i> :	72
1.6.1 Le niveau siège :	72
1.6.2 Les succursales	72
1.6.3 Le réseau de distribution	73

<i>1.7 Les moyens de la CAAR :</i>	<i>74</i>
Le moyen humain :	74
Progiciel, matériels et systèmes :	74
<i>L'évolution de chiffre clé de la CAAR.....</i>	<i>74</i>
<i>Section 2 : La présentation des états financiers de la CAAR.....</i>	<i>75</i>
<i>2.1 Le bilan :</i>	<i>75</i>
2.1.1 Présentation du bilan des années 2016, 2017, 2018 :	75
2.1.1.1 L'analyse de l'actif du bilan :	75
L'actif non courant :	77
B. L'actif courant :	77
2.1.1.2 L'analyse du passif des bilans de la CAAR :	78
Les capitaux propres :	78
Le passif non courant :	79
C- Le passif courant :	79
2.2. <i>Le compte de résultat :</i>	<i>81</i>
2.2.1 La présentation des comptes de résultats de la CAAR :	81
L'analyse du compte de résultat :	82
La marge d'assurance de la CAAR :	82
Le résultat technique opérationnel de la CAAR.....	83
Le résultat financier de la CAAR.....	83
Le résultat net de la CAAR.....	83
<i>Section 03 : Étude de la performance financière de la CAAR par l'analyse financière. 84</i>	
<i>3.1 Les ratios de l'activité :</i>	<i>84</i>
3.1.1 Ratio de croissance des primes émises :	84
3.1.2 Ratio de croissance des primes acquises :	84
<i>3.2 Les ratios techniques :</i>	<i>84</i>
3.2.1 Ratio de sinistralité :	84
3.2.2 Ratio de frais de gestion :	85
3.2.3 Ratio combiné :	85
<i>3.3 Ratio de productivité de l'actif :</i>	<i>85</i>
<i>3.4 Ratio de croissance de la marge d'assurance nette :</i>	<i>86</i>
<i>3.5 Ratio de la marge bénéficiaire :</i>	<i>86</i>
<i>3.6 Ratio de la rentabilité de la marge d'assurance nette :</i>	<i>86</i>
<i>3.7 Ratio de rentabilité d'exploitation.....</i>	<i>87</i>
<i>3.8 Ratio du taux de résultat financier :</i>	<i>87</i>

3.8.1 Par rapport aux produits financiers :	87
3.9 Ratio de rentabilité financière des capitaux propres (RRFCP).	87
3.10 Ratio de rentabilité économique (RRE).	88
3.11 Ratio de solvabilité :	88
3.12 Ratio de financement par la réassurance.	88
Conclusion :	89
Conclusion générale	90

Résumé

L'objectif de notre travail est de faire la recherche sur l'évaluation de la performance financière à travers l'analyse des états financiers et les ratios d'une des plus grandes compagnies d'assurance algérienne qui est le leader dans son activité, cette compagnie est « la CAAR ».

Pour mener à bien cette étude, nous adopterons une démarche de recherche empirique liée à l'étude d'un cas pratique relative à une compagnie d'assurance à travers un stage au sein de la CAAR.

Nous avons constaté que l'entreprise représente une bonne étude des bilans, rentabilité financière et qu'elle arrive à maintenir son équilibre financier.

The objective of our work is to do research on the evaluation of the financial performance through the analysis of the financial statements and the ratios of one of the largest Algerian insurance companies which is the leader in its activity, this company is "the CAAR".

To carry out this study, we will adopt an empirical research approach linked to the study of a practical case relating to an insurance company through an internship within the CAAR.

We found that the company represents a good study of balance sheets, financial profitability and that it manages to maintain its financial balance.

الهدف من عملنا هو إجراء بحث حول تقييم الأداء المالي من خلال تحليل القوائم المالية ونسب إحدى أكبر شركات التأمين الجزائرية الرائدة في نشاطها وهذه الشركة هي "CAAR".
لإجراء هذه الدراسات ، سنعمد نهجًا بحثيًا تجريبيًا مرتبطًا بدراسة حالة عملية تتعلق بشركة تأمين من خلال تدريب داخلي داخل CAAR.
وجدنا أن الشركة تمثل دراسة جيدة للميزانيات العمومية والربحية المالية وأنها تمكنت من الحفاظ على توازنها المالي.

Mots clés :

Evaluation, performance, analyse financière, assurance CAAR

Keywords :

Evaluation, performance, Financial analyses, CAAR insurance.

الكلمات الدالة:

التقييم ، الأداء ، التحليل المالي ، تأمين

CAAR